les observations du conseil de surveillance

1978

Compagnie Bancaire
25 avril 1979

Mesdames, Messieurs,

Malgré une conjoncture maussade et des perspectives d'avenir tendant à s'assombrir en fin d'année après l'éclaircie consécutive aux scrutins du mois de mars, la croissance de nos résultats s'est poursuivie en 1978 à un rythme satisfaisant. Nous récoltons ainsi le bénéfice de la politique très avisée suivie par notre Directoire en matière de refinancement et de notre excellent crédit sur le marché financier grâce auquel nous avons placé avec aisance d'importantes émissions obligataires nous permettant d'élargir nos limites d'encadrement. Cette action de la société-mère a permis aux filiales de tirer le plein profit de leurs efforts pour renforcer et étendre leur fonds de commerce et de leur souci constant d'améliorer leur productivité. Tout en maintenant stable le niveau de l'emploi, elles ont en effet assuré leur développement sans dérapage de leurs frais généraux.

Compte tenu de la part dans nos encours des crédits de durée moyenne ou longue et de l'aménagement présent de notre trésorerie, il est permis de prévoir que l'exercice 1979 s'inscrira dans la ligne de croissance des précédents. La tendance de nos activités en début d'année autorise une telle prévision que vient confirmer l'évolution du marché de l'argent, la mise en place du système monétaire européen devant, semble-t-il, y accentuer la détente puis y maintenir la stabilisation. Nos perspectives prochaines sont donc favorables et dans le tableau fortement contrasté que présentent aujourd'hui les entreprises françaises, certaines demeurant actives et prospères, d'autres étant en bonne voie de redressement après des années difficiles, d'autres enfin connaissant — avec l'ensemble des secteurs auxquels elles appartiennent — des difficultés persistantes d'adaptation aux nouvelles données de l'économie mondiale, notre Groupe occupe, pour sa part, une bonne position.

Nous n'en devons pas moins prendre en considération dans nos anticipations à plus long terme les incertitudes devant lesquelles se trouvent placées les nations industrielles et principalement celles qui, comme la nôtre, ont à souffrir d'une étroite dépendance énergétique. Par deux fois, au cours des derniers mois, les prix des bruts pétroliers ont subi un relèvement concerté entre pays producteurs. La réduction des quantités mises dans le futur à la disposition des pays consommateurs est évoquée comme une éventualité vraisemblable, sinon prochaine. Compte tenu des longs délais de mise en exploitation d'autres sources d'énergie — et des oppositions qu'elles peuvent même rencontrer — les chances de croissance économique risquent donc de se trouver compromises.

En présence de telles données les gouvernements concernés ne disposent que d'une marge de liberté fort limitée quant au choix de leur politique économique et financière. La sauvegarde des équilibres extérieurs en constitue pour tous l'impératif fondamental. Seuls les États-Unis ont été en mesure d'éluder jusqu'à présent cette contrainte grâce à la puissance de leur économie, à l'ampleur de leurs ressources naturelles et plus encore au privilège de "battre monnaie" sur le marché international qui en résulte de longue date, privilège dont ils continuent de bénéficier malgré la tendance faible du dollar. Notre pays ne saurait prétendre à des latitudes analogues. Aucun scénario d'ordre politique qu'on puisse imaginer ne permet d'envisager

que pourraient être évitées les vicissitudes d'une période de mutation difficile et prolongée. Toute formation accédant au pouvoir serait tôt ou tard inévitablement contrainte à des mesures de rigueur d'autant plus aggravées qu'une première phase éventuelle de laxisme aurait été moins brève.

Il en résulte, dans notre domaine, que les limitations imposées à l'activité bancaire, même si elles doivent être modifiées dans la forme, conserveront encore durablement leurs finalités restrictives. Nous ne saurions compter sur un taux d'expansion élevé de nos encours pour faire face à celui de nos charges d'exploitation.

Notre Directoire l'a pleinement compris. En accord avec les états-majors des filiales, il poursuit un travail de planification intégrant non seulement les perspectives austères que nous venons de décrire mais aussi l'intensification prévisible de la concurrence. Les conclusions qu'il en tire ne portent pas seulement sur la permanence nécessaire des efforts de productivité. Elles concernent également la poursuite de notre décentralisation et le renforcement de nos réseaux. Notons-le au passage, la qualité de ces derniers a été attestée au cours de ces récentes années par leurs performances dans le placement des contrats de notre filiale dernière née, la Compagnie d'Assurances Cardif.

Enfin le Directoire s'attache à parachever la rationalisation de nos structures de groupe. Le contrôle total de Locabail par l'Union Française de Banques répond à ce souci. C'est chose désormais accomplie grâce au plein succès de l'offre publique d'échange d'actions présentée récemment par cette dernière. Cette opération a été inspirée par des considérations comparables à celles qui avaient conduit aux prises de contrôle de Cofica par le Cetelem et de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit par l'Union de Crédit pour le Bâtiment. Nos trois secteurs opérationnels principaux: crédits immobiliers, crédits aux particuliers et maintenant crédits à l'équipement des petites et moyennes entreprises se trouvent ainsi établis sur des bases juridiques homogènes entre elles et d'où ont été éliminés tous risques de conflits d'intérêt entre des actionnariats différents.

Les études entreprises depuis plusieurs années par les autorités monétaires pour moderniser la réglementation bancaire aboutissent en ce moment même à la défini-

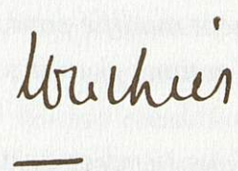
tion de disciplines nouvelles inspirées de celles généralement en vigueur à l'étranger. Celles-ci ne doivent pas, jusqu'à nouvel ordre, se substituer à l'encadrement du crédit mais coexister avec lui. Elles comportent notamment l'institution de "coefficients de risques" consacrant l'obligation pour les banques de respecter une certaine proportion entre le montant de leurs fonds propres et, d'une part, le total des risques qu'elles encourent, d'autre part, le montant maximum de chaque risque unitaire constituant ce total.

Compte tenu de la grande division de leurs propres risques cette dernière contrainte ne pose aucun problème ni à la Compagnie Bancaire ni à aucune de ses filiales. Nous sommes également bien placés quant à la limitation du montant global de nos risques. En effet, la politique à laquelle vous avez bien voulu donner votre approbation avec continuité depuis l'origine de notre Groupe et qui a consisté à autofinancer largement la croissance de nos fonds propres nous permettra le moment venu de satisfaire dans de bonnes conditions à la réglementation envisagée. Cette politique s'analyse en la mise en réserve d'une partie importante de nos profits et l'incorporation périodique au capital d'une part des réserves ainsi constituées. Elle avait pour condition la distribution d'un dividende de quotité fixe et modérée, la croissance des distributions n'étant assurée que par des opérations successives d'incorporation. Elles se trouve aujourd'hui légitimée par des raisons nouvelles; la nécessité de son maintien s'en trouve confirmée.

Néanmoins, tenant compte des résultats acquis en matière de constitution de fonds propres ainsi que de l'évolution du marché de l'argent à long terme depuis l'origine de notre Groupe, le Conseil de Surveillance et le Directoire sont tombés d'accord pour vous proposer de porter de 8 à 10 % les dividendes distribués par la Compagnie Bancaire, une initiative analogue étant prise au niveau des principales filiales. Nous espérons que cette proposition recevra votre approbation et que le nouveau taux pourra devenir traditionnel à l'instar du précédent sans que soit sensiblement modifié pour autant le rythme de nos distributions d'actions gratuites.

Vous tiendrez certainement à vous associer aux éloges et aux remerciements que le Conseil de Surveillance se réjouit de pouvoir exprimer aux membres du Directoire et, à travers eux, à l'ensemble des personnels qu'ils

administrent. L'effectif de ces derniers est aujourd'hui de près de 7000 personnes. Outre les effets induits de nos activités sur le marché et sur les possibilités de développement de nombre d'entreprises, ce sont autant de milliers de postes de travail que notre Groupe a directement créés à partir d'une équipe initiale d'une dizaine de collaborateurs. Ce n'est pas sans quelque fierté que nous évoquons ces accomplissements. Ils témoignent de la contribution que les créations d'affaires nouvelles, dans le secteur tertiaire en particulier, peuvent apporter à la solution du problème majeur de notre époque, celui de l'emploi.



Jacques de Fouchier
Président du Conseil de Surveillance

le rapport du directoire

1

Compagnie Bancaire
1978

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 1979

L'activité du Groupe 3
Le financement du Groupe 11
Les résultats du Groupe 15
Les actionnaires du Groupe 19
Le personnel du Groupe 21
Le Conseil de surveillance 23
Les comptes de la Compagnie Bancaire 25
Les perspectives 29
Les résolutions 30

L'activité du Groupe

Les Pouvoirs publics ont maintenu en 1978 les disciplines qu'impose leur objectif de rétablir les équilibres fondamentaux de l'économie française.

La croissance a été plus modérée et plus tardive que pouvait le laisser espérer à la fin du premier trimestre la levée des incertitudes politiques liées aux élections législatives.

La consommation et l'exportation de produits industriels ont augmenté en 1978, mais le souci des entreprises d'éviter tout accroissement indû de leurs stocks et la faiblesse des investissements résultant de l'existence de capacités de production inemployées ont freiné la croissance de la production industrielle. La construction immobilière est restée déprimée. Le déséquilibre des demandes et des offres d'emploi s'est aggravé.

L'atonie de l'économie a tempéré la demande de crédit des entreprises. Le caractère contraignant de l'encadrement du crédit en a été allégé.

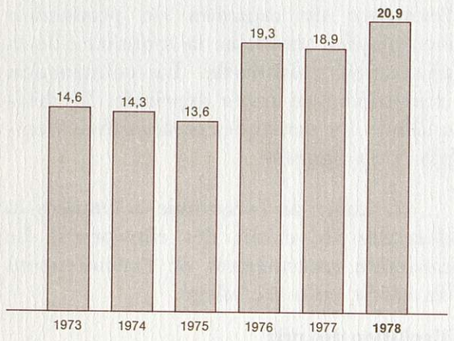
Production industrielle
(indice général INSEE, B.T.P. exclus, corrigé des variations saisonnières, base 100 en 1970)

Evolution des prix
(variation de l'indice INSEE des prix de détail pendant les trois derniers mois écoulés)

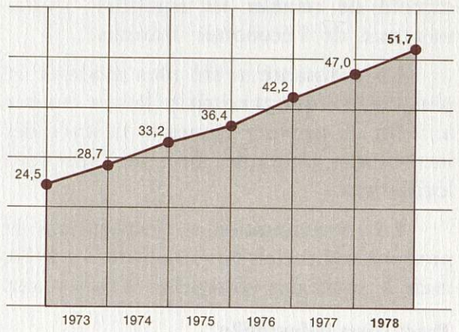
L'activité du Groupe s'est ressentie de cette situation. Les crédits consentis pendant l'année n'ont progressé que de 10,5 %, taux à peine supérieur à celui de l'augmentation des prix. Leur croissance s'est toutefois accélérée en fin d'année et elle semble actuellement se maintenir.

La masse totale des concours à la clientèle en cours au 31 décembre était de 51,7 milliards de francs. Sa progression de 10,1 %, un peu supérieure à la moyenne des normes d'encadrement des sociétés de crédit du Groupe, a pu être obtenue sans dépassement des plafonds d'encours autorisés du fait des mises en réserves et des émissions obligataires opérées en 1978 et en raison du désencadrement partiel dont bénéficient les prêts conventionnés distribués par l'Union de Crédit pour le Bâtiment. Le Groupe conservait même en fin d'année des facultés d'encours qu'il pourra utiliser pendant les six premiers mois de 1979.

Montant des crédits distribués
(hors agios, en milliards de francs)



Montant des concours à la clientèle
(en milliards de francs)



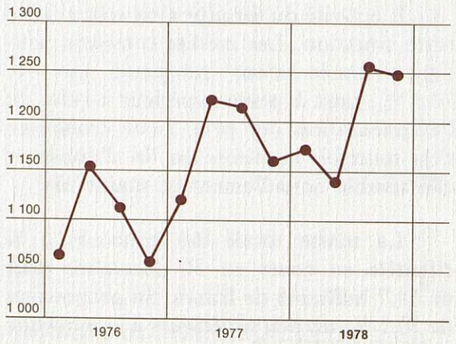
1 - Les crédits d'équipement aux entreprises

Les investissements productifs des entreprises privées avaient diminué en 1977; ils ont stagné en 1978 et en fin d'année aucun signe certain n'autorisait à penser qu'une reprise fût en cours.

Le maintien du niveau global de ces investissements semble résulter de la conjonction d'une baisse des investissements de capacité, effet du sous-emploi des équipements en place, et d'un accroissement des investissements de productivité, signe d'une restructuration des appareils productifs.

L'Union Française de Banques U.F.B. et Locabail financent les investissements des entreprises de petite et moyenne importance. Grâce à la diversité de leurs clientèles, elles ont pu compenser les réductions d'activité qu'elles ont enregistrées dans le financement des investissements commerciaux et dans celui des équipements de travaux publics ou de manutention par le développement de leurs interventions dans le secteur des investissements agricoles et dans celui des véhicules industriels.

Crédits d'équipement aux entreprises
(évolution trimestrielle de la production, en millions de francs)



L'U.F.B. a distribué 55 300 crédits et Locabail a réalisé 17 200 opérations de crédit-bail au cours de l'année. Le montant total de ces opérations nouvelles a atteint 4 816 millions de francs.

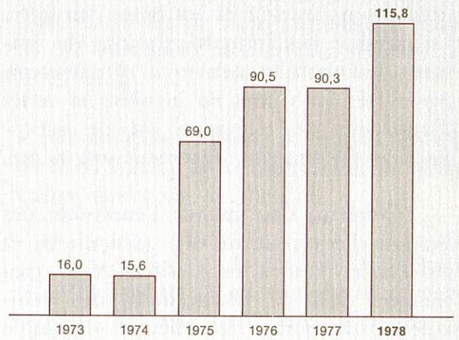
Les deux sociétés avaient en fin d'année 200 000 opérations en cours, d'un montant total de 8 941 millions de francs.

L'U.F.B. a obtenu en 1978, après dotation des provisions pour risques, un bénéfice brut avant impôt de 115,8 millions de francs.

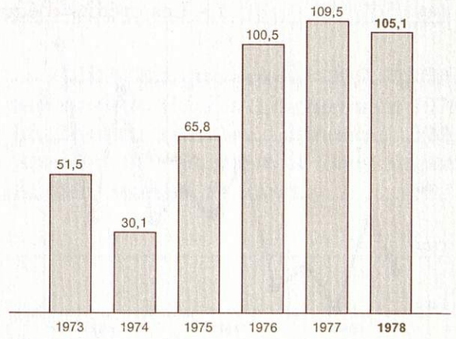
Le bénéfice brut de Locabail, après amortissements financiers et provisions usuelles, a été de 105,1 millions de francs.

L'U.F.B. s'est assurée en 1978 le contrôle du capital de Locabail (cf. page 20). Les comptes consolidés que l'on peut établir pour 1978 sur la base des résultats de son offre publique d'échange aboutissent à un bénéfice consolidé avant impôt de 230,0 millions de francs.

Bénéfice de l'U.F.B., avant impôt
(en millions de francs)



Bénéfice de Locabail, avant impôt
(après amortissements financiers, en millions de francs)



2 - Les crédits d'équipement aux particuliers

Le volume de la consommation des ménages français a augmenté en 1978. Les restrictions imposées à la progression du pouvoir d'achat des salaires distribués, la diminution des effectifs au travail et la réduction de la durée du travail ont été en effet compensées par une forte croissance des prestations sociales. Les ménages ont d'autre part maintenu leur comportement d'épargne.

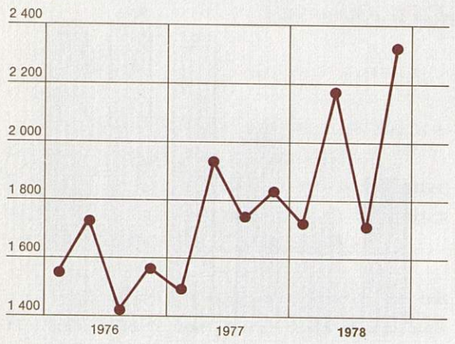
L'augmentation de leur consommation a porté plus particulièrement sur les produits industriels et les biens durables. Le nombre des immatriculations de voitures automobiles neuves a de nouveau progressé; les ventes de meubles et celles d'appareils de télévision ou de reproduction du son ont fortement augmenté.

Cetelem, qui finance l'ensemble des besoins d'équipement des particuliers, et ses filiales Cofica et Cofibail-Auto spécialisées dans le financement des véhicules automobiles ont effectué ensemble plus d'un million d'opérations nouvelles en 1978, pour un montant global de 7 890 millions de francs.

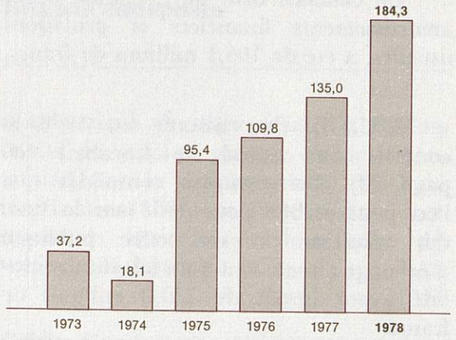
L'encours global des trois sociétés atteignait en fin d'année 7 929 millions de francs (hors agios); le nombre de leurs opérations en cours dépassait 1 800 000.

Les comptes 1978 de Cetelem, Cofica et Coficabail-Auto aboutissent, après dotation des provisions pour risques ou pour charges futures, à un bénéfice consolidé avant impôt de 184,3 millions de francs.

Crédits d'équipement aux particuliers
(évolution trimestrielle de la production, en millions de francs, hors agios)



Bénéfice consolidé Cetelem, Cofica et Cofibail-Auto, avant impôt
(en millions de francs)



3 - Les financements immobiliers

La construction de logements a été peu active en 1978, bien que la mise en application de la réforme de leur financement ait été généralisée dans des conditions satisfaisantes.

Le nombre des mises en chantier n'a pas dépassé 440 000. La baisse ainsi enregistrée de l'ordre de 7 % par rapport à 1977, a affecté principalement le secteur locatif aidé, mais également le secteur libre. Cette baisse prolonge l'évolution constatée depuis 1974 et tient à la régression continue de la construction de logements collectifs. La progression des mises en chantier de logements individuels ne s'est pas poursuivie en 1978.

L'activité liée aux opérations d'entretien ou de rénovation de logements anciens est restée soutenue et a permis d'atténuer la réduction des investissements immobiliers.

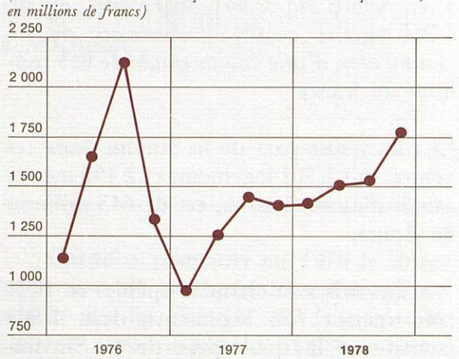
L'Union de Crédit pour le Bâtiment U.C.B. et la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit C.F.E.C. ont consenti en 1978 des prêts d'un montant global de 8 287 millions de francs :

- 1 739 millions de francs de crédits U.C.B. nouveaux aux promoteurs d'opérations immobilières;
- 6 224 millions de francs de prêts U.C.B. destinés à la construction, à l'achat ou à la rénovation de biens immobiliers, dont 55 % anticipent des crédits différés de la C.F.E.C.;
- 324 millions de francs de crédits différés de la C.F.E.C. en consolidation de prêts autres que ceux de l'U.C.B.

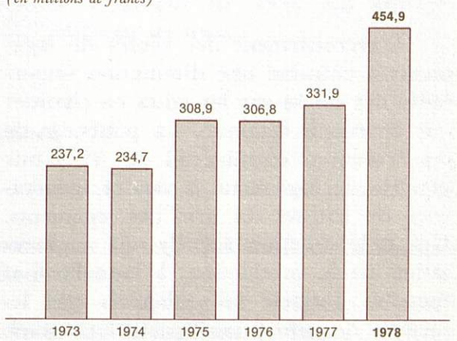
L'U.C.B. et la C.F.E.C. gèrent 770 000 dossiers. L'encours de leurs opérations s'élevait en fin d'année à 35 233 millions de francs, dont 32 995 pour les crédits et les prêts de l'U.C.B. et 2 238 pour les crédits attribués de la C.F.E.C.

L'U.C.B., qui possède 99,9 % des actions de la C.F.E.C., a obtenu en 1978 un bénéfice consolidé, déterminé après provision des risques mais avant impôt, de 454,9 millions de francs.

Financements immobiliers
(évolution trimestrielle de la production des crédits "acquéreurs", en millions de francs)



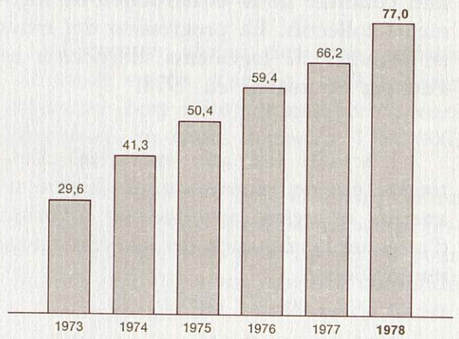
Bénéfice consolidé U.C.B. - C.F.E.C., avant impôt
(en millions de francs)



Locabail-Immobilier a pour activité la location d'immeubles à usage industriel ou commercial. Elle a contracté au cours de l'année 140 millions de francs d'engagements nets, dont 66 au titre d'opérations de crédit-bail et 74 au titre d'engagements de location simple.

Société à statut de sicomi, elle a réalisé en 1978 un bénéfice de 77,0 millions de francs, déterminé après amortissements financiers des immeubles loués en crédit-bail.

Bénéfice de Locabail-Immobilier
(après amortissements financiers, en millions de francs)



4 - La promotion immobilière

Les ventes de logements neufs ont augmenté en 1978, notamment en région parisienne où le développement des transactions constaté au quatrième trimestre a eu pour résultat un dépassement de près de 10 % du nombre des ventes atteint en 1977.

L'accroissement des ventes de logements a entraîné une diminution importante des stocks car les mises en chantier ont fortement diminué. La poursuite de ces évolutions entraînerait dès 1979 une pénurie de logements à vendre, génératrice de hausses du prix des logements. Une telle situation appelle une augmentation de la production, à laquelle font toutefois obstacle les difficultés que les sociétés de promotion éprouvent actuellement pour trouver des terrains constructibles et obtenir des permis de construire.

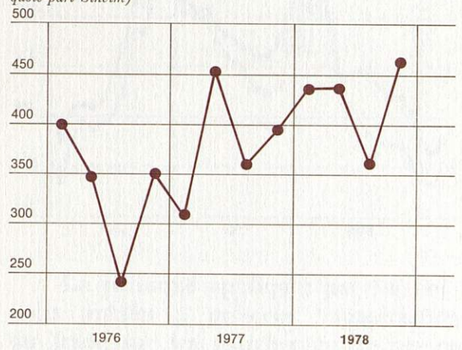
Les programmes de promotion immobilière que la Sinvim réalise, seule ou en participation, ont donné lieu en 1978 à la vente de 2 341 logements et de 6 250 mètres carrés de bureaux ou de commerces, d'une valeur totale de 869 millions de francs.

La quote-part de la Sinvim dans ces ventes, soit 1 701 logements et 2 190 mètres carrés d'autres locaux, est de 645 millions de francs.

Les mises en chantier opérées en 1978 concernent 1 526 logements, dont 1 303 constituent la quote-part de la Sinvim.

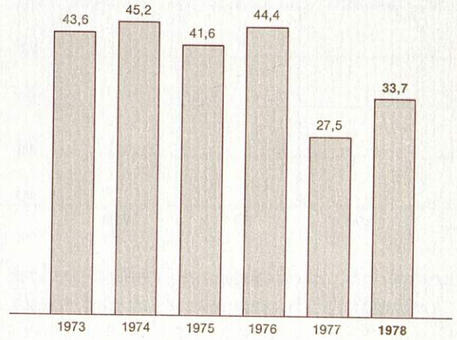
Les prises d'affaires nouvelles n'ont pas dépassé 261 millions de francs (quote-part Sinvim).

Ventes de logements
(évolution trimestrielle des ventes, en nombre de logements; quote-part Sinvim)



La Sinvim a obtenu en 1978 un bénéfice consolidé avant impôt de 33,7 millions de francs.

Bénéfice consolidé de la Sinvim, avant impôt
(en millions de francs)



5 - L'urbanisme commercial

La Segece réalise des centres commerciaux dont elle assure ensuite la gestion. Deux centres nouveaux ont été mis en service en 1978, l'un de 27 000 mètres carrés dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'autre de 7 000 mètres carrés à Martigues.

Les surfaces commerciales réalisées par la Segece depuis sa constitution en 1956 dépassent 510 000 mètres carrés.

Les honoraires d'études ou de gestion qu'elle a perçus en 1978 ont été de 21,7 millions de francs.

6 - L'assurance

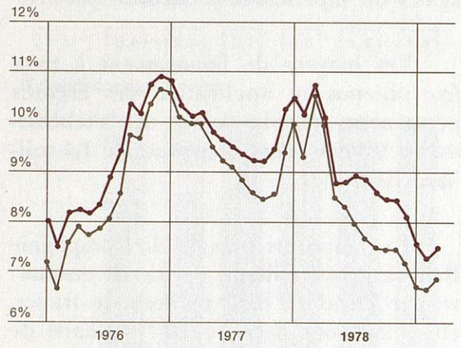
Cardif a poursuivi en 1978 le développement de ses opérations d'assurance auprès de la clientèle des sociétés du Groupe : elle a conclu 35 000 contrats nouveaux et reçu 362 millions de francs de primes.

Elle a obtenu un bénéfice, avant impôt, de 11,6 millions de francs.

Le financement du Groupe

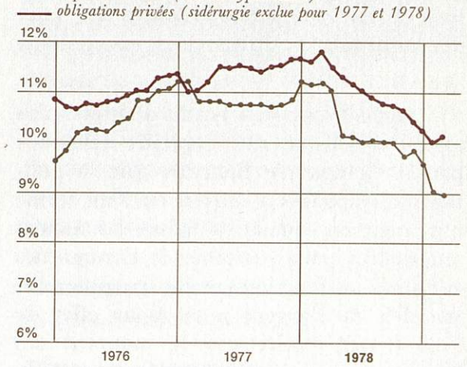
Taux d'intérêt à court terme

emprunts à 3 mois (marché monétaire)
emprunts à 1 an (marché monétaire)



Taux d'intérêt à long terme

emprunts à 5 ans (marché hypothécaire)
obligations privées (sidérurgie exclue pour 1977 et 1978)



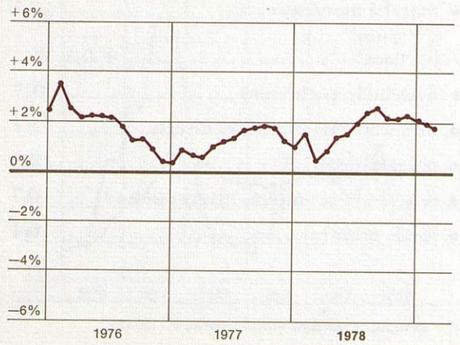
La politique appliquée par les Pouvoirs publics a préservé l'appréciation du franc sur les marchés de devises en maintenant l'équilibre de la balance française des échanges internationaux. La baisse des taux d'intérêt qu'un tel résultat permettait d'escompter a été manifeste dès qu'ont été apaisées les appréhensions dues aux échéances électorales.

Cette baisse, rapide et importante pour les opérations à court terme, a été freinée pour les opérations de longue durée par la persistance de l'inflation.

Ainsi s'est trouvé rétabli pendant tout le second semestre un écart supérieur à 2 % entre les taux des emprunts à court et à long terme.

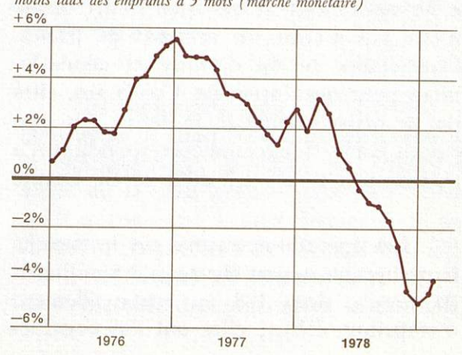
Observée en dépit de l'élévation continue des taux d'intérêt constatée sur les marchés financiers des États-Unis et de la Grande-Bretagne, la baisse enre-

Ecart des taux des emprunts à court et à long terme



Ecart des taux des emprunts à 3 mois, en francs et en eurodollars

taux des emprunts à 5 ans (marché monétaire)
moins taux des emprunts à 3 mois (marché monétaire)



gistrée en France a provoqué un écart tout à fait exceptionnel entre les taux des emprunts en francs et en eurodollars.

Cette situation a rendu d'autant plus aisée la collecte des capitaux effectuée par la Compagnie Bancaire que la politique d'emprunts à moyen ou long terme qui avait été menée pendant les années antérieures pour préserver le Groupe des risques d'un fonctionnement irrégulier des marchés de l'argent a eu pour effet de limiter très étroitement le montant des ressources nouvelles à emprunter en 1978.

Le besoin de financement de 4,7 milliards de francs, engendré par l'augmentation des encours du Groupe, a pu être satisfait sans accroissement significatif des opérations traitées sur le marché monétaire :

- l'encours total des emprunts à court terme n'a pas varié, le développement des pensions d'effets non réescomptables (0,6 milliard de francs) ayant été intégralement compensé par la réduction des mobilisations de crédits réescomptables;

- les opérations autres qu'à court terme n'ont pas atteint un milliard de francs. Contractées en fin d'année et généralement pour des durées de 4 ou 5 ans, elles ont à peine excédé le montant des emprunts échus. L'encours correspondant n'a augmenté que de 0,1 milliard de francs.

Les opérations traitées sur le marché hypothécaire se sont élevées à 2,5 milliards de francs, dont 0,8 en renouvellement d'emprunts échus; elles ont été conclues presque exclusivement pour des durées égales ou supérieures à dix ans.

Les moyens de financement à taux fixe obtenus en application des accords permanents conclus avec des établissements bancaires ont augmenté de 1,1 milliard de francs.

Les emprunts émis par la Compagnie Bancaire (600 millions de francs, en mai) et par Locabail (250 millions de francs, en juillet) ont accru de 0,7 milliard de francs l'encours consolidé des ressources obligataires.

Le solde net des ressources et emplois divers a procuré au Groupe 0,7 milliard de francs; l'accroissement de ses fonds propres, nets d'immobilisations, 0,4 milliard de francs.

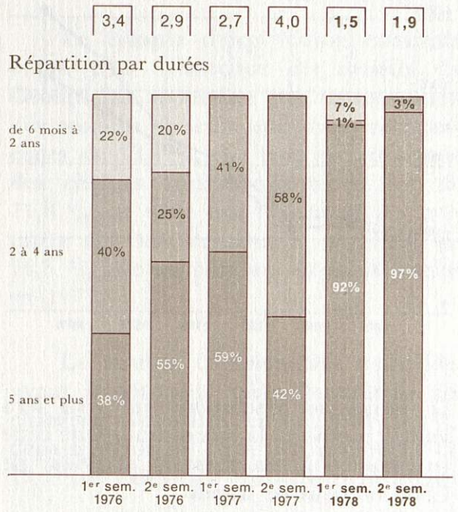
(en milliards de francs)

Augmentation de l'encours	**4,7**
Accroissement nets des ressources :	**4,7**
• marché monétaire	0,1
a) "court"	—
b) "long" *(*)*	+ 0,1
• marché hypothécaire	1,7
• financements bancaires directs	1,1
• obligations	0,7
• ressources et emplois divers *(solde net)*	0,7
• fonds propres	0,4

(*) opérations d'une durée initiale supérieure à six mois.

Emprunts à plus de six mois effectués sur les marchés monétaire et hypothécaire

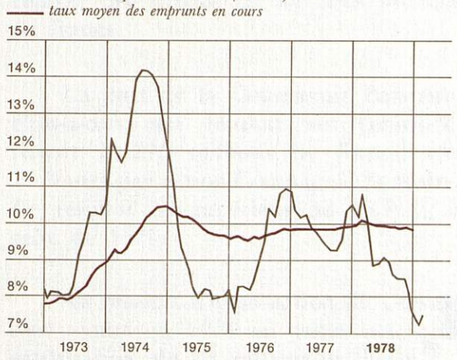
Montants *(en milliards de francs)*



La baisse des taux d'intérêt constatée sur les marchés monétaire et hypothécaire n'a pas entrainé en 1978 une réduction sensible du coût moyen des emprunts du Groupe, en raison du faible montant des opérations négociées au cours de l'année.

Taux des emprunts en cours

taux des emprunts nouveaux (à 1 an)
taux moyen des emprunts en cours



Les ressources dont le Groupe dispose et les moyens de financement que lui assurent soit les capitaux qu'il contrôle, soit les accords permanents qu'il a conclus, dépassent au total le montant de tous les crédits qui ne sont pas immédiatement mobilisables auprès des organismes publics de réescompte et garantissent intégralement le financement de ces crédits jusqu'à leur complet amortissement.

(au 31 décembre 1978, en milliards de francs)

Encours non réescomptables		**43,0**
Moyens de financement		**46,1**
• *Fonds de roulement*		11,0
• fonds propres	3,5	
• emprunts obligataires	4,1	
• fonds de répartition C.F.E.C.	3,8	
— immobilisations et divers	— 0,4	
• *Financements bancaires permanents*		14,2
• utilisés	9,3	
• potentiels	4,9	
• *Emprunts sur le marché monétaire ou hypothécaire (*)*		20,9
• à 5 ans ou plus	8,7	
• de 2 à 5 ans	3,5	
• de 1 à 2 ans	5,1	
• de 6 mois à 1 an	3,6	

(*) selon les durées restant à courir.

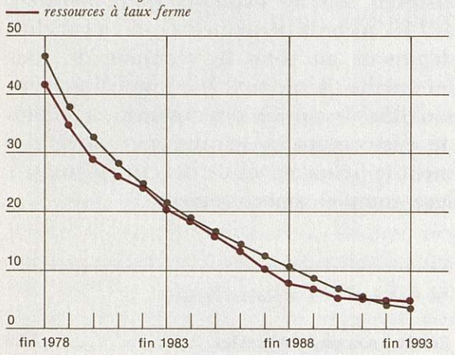
Les emprunts que le Groupe a contractés à taux ferme lui garantissent le refinancement pendant les années à venir de la plus grande part des crédits qu'il a consentis à taux ferme. A la fin de 1978, ces crédits s'élevaient à 46,6 milliards de francs et constituaient 90 % de l'ensemble des concours à la clientèle.

Amortissements comparés des crédits à taux ferme et des ressources à taux ferme

(en milliards de francs)

—— encours à taux ferme

—— ressources à taux ferme

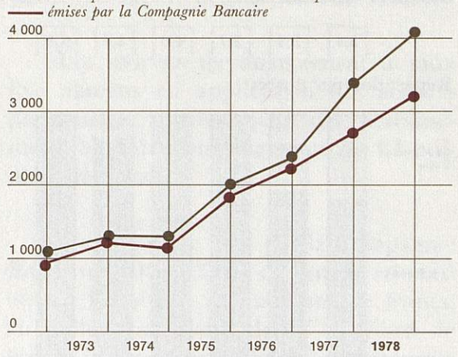


Obligations en cours

(en millions de francs)

—— émises par l'ensemble des sociétés du Groupe

—— émises par la Compagnie Bancaire



L'émission par la Compagnie Bancaire d'un emprunt obligataire de 600 millions de francs en mai 1978 a comporté un emploi partiel de l'autorisation d'émission votée par l'assemblée générale du 4 mai 1977.

Le projet des résolutions qui vous sera soumis comporte la reconstitution de cette autorisation à son montant antérieur de 1 500 millions de francs.

Les résultats du Groupe

1 - Les résultats consolidés

Le compte d'exploitation consolidé établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe fait apparaître une augmentation des produits de leurs opérations commerciales de 13,1 %. Le taux de croissance des charges correspondantes a été de 11,8 %, de sorte que l'excédent des premiers sur les secondes a progressé de 16,3 % par rapport au montant atteint en 1977.

Le résultat d'exploitation consolidé, avant impôt mais après imputation des charges d'exploitation en hausse de 14,4 %, dépasse celui de l'exercice précédent de 19,1 % et s'élève à 1 077 millions de francs.

Après déduction des provisions pour impôt et des contributions exceptionnelles à la charge des institutions financières, le résultat d'exploitation net du Groupe s'établit à 545 millions de francs.

La part des tiers associés dans le capital des filiales est de 249 millions de francs.

La part de la Compagnie Bancaire, c'est-à-dire son résultat net consolidé, ressort à 296 millions de francs, soit 77 francs par action Compagnie Bancaire. Ce résultat est supérieur de 15,1 % à celui de 1977.

Au résultat d'exploitation du Groupe s'est ajouté en 1978 un profit net, hors exploitation, de 23 millions de francs :

- Plus et moins-values de cession. 11
- Reprises, nettes de dotations, aux provisions sur titres 13
- — Impôt ..... — 1

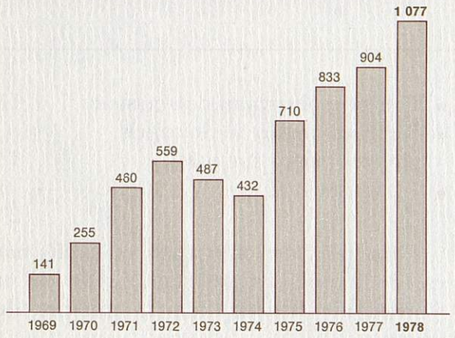
23

La part des tiers dans ce profit net est de 2 millions de francs, celle de la Compagnie Bancaire de 21 millions de francs.

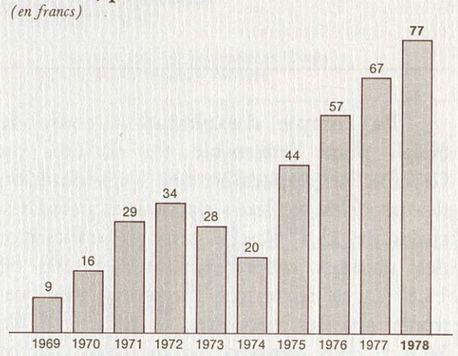
Résultats consolidés 1978

	(en millions de francs)	*(indices base 100 en 1977)*
Produits des opérations commerciales	8 211	*113*
— Charges des opérations commerciales	— 5 669	*112*
Excédent des produits sur les charges	2 542	*116*
Revenus du portefeuille-titres ...	26	*153*
— Charges d'exploitation	— 1 491	*114*
Résultat d'exploitation brut	**1 077**	*119*
— Impôts	— 532	*120*
• impôt sur les résultats	— 519	*117*
• contribution exceptionnelle	— 13	*n. s.*
Résultat d'exploitation net	**545**	*118*
— Part des tiers associés	— 249	*122*
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire	**296**	*115*

Résultat consolidé du Groupe, avant impôt
(en millions de francs)



Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, par action *(*)*
(en francs)



(*) Les résultats antérieurs à 1978 ont été ajustés pour tenir compte des distributions d'actions opérées gratuitement en 1971, 1973, 1975 et 1977.

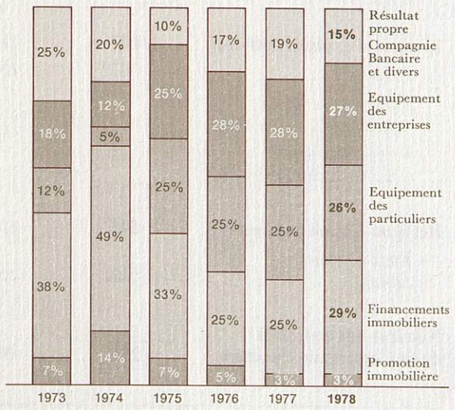
L'analyse des comptes consolidés permet de déterminer la contribution des principaux secteurs d'activité du Groupe au résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire :

Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire. Analyse par secteurs d'activité

Montants *(en millions de francs)*



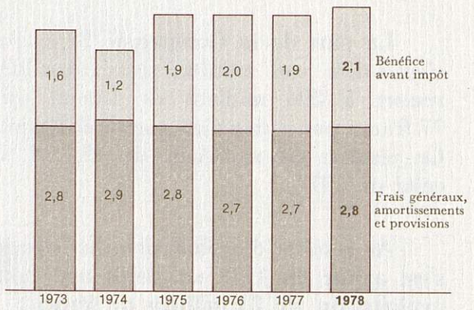
Analyse par secteurs d'activité



Les résultats du Groupe, qui proviennent pour une très forte part des profits des sociétés de crédit ou de crédit-bail, permettent également de déterminer l'évolution de la marge financière globale de l'ensemble de ces sociétés.

La progression de la capacité bénéficiaire des sociétés de crédit résulte tout à la fois de la capacité qu'elles ont acquise de sélectionner leurs opérations, de l'efficacité de leurs appareils de recouvrement amiable, de la rigueur de leur gestion et du fléchissement de leurs frais financiers.

Marge financière des sociétés de crédit du Groupe
(en francs, pour 100 francs d'encours géré)



2 - Le bilan consolidé

Le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 1978 s'élève à 55 311 millions de francs.

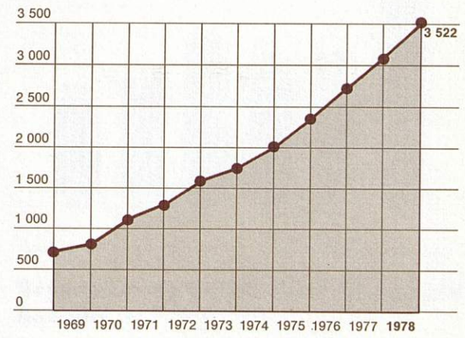
Les concours à la clientèle atteignent 51 747 millions de francs et représentent plus de 93 % des valeurs recensées à l'actif.

Les immobilisations, inscrites pour 843 millions de francs, sont constituées pour plus des trois quarts par les immeubles d'exploitation du Groupe.

Les fonds propres du Groupe, déterminés après répartition des bénéfices, sont de 3 522 millions de francs. On peut noter que leur croissance, plus rapide en 1978 que celle des concours à la clientèle, a entraîné une progression de la couverture que ces fonds propres assurent aux risques que le Groupe supporte à raison des concours qu'il consent : le rapport des fonds propres aux encours dépasse à présent 6,80 %. Ce rapport n'a d'ailleurs jamais été inférieur à 6 % au cours de la décennie 1969-1978.

Simultanément, les ressources obligataires financent une part croissante des crédits du Groupe. Rapporté aux encours, leur montant est passé en dix ans de 1,8 % à 7,9 %.

Fonds propres du Groupe
(en millions de francs)



Les actionnaires du Groupe

La Bourse de Paris a enregistré en 1978 une hausse moyenne des cours des actions de l'ordre de 50 %, qui a effacé les baisses des deux années antérieures.

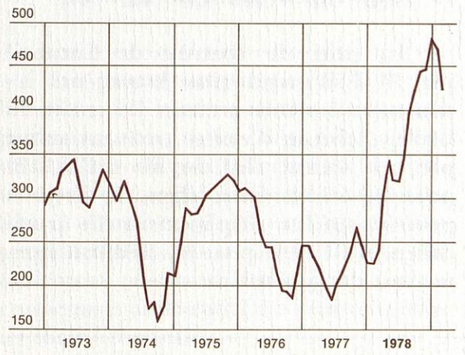
Cette hausse des cours a été accompagnée d'un accroissement important du volume des échanges d'actions. Par rapport à l'année 1977, ces échanges ont progressé de 120 % pour les transactions à terme et de 60 % pour les transactions au comptant.

Les valeurs de banques n'ont pas eu dans leur ensemble une évolution significativement différente de celle de l'indice général.

1 - L'action de la Compagnie Bancaire

Du début au terme de l'année, le cours des actions de la Compagnie Bancaire a progressé de 126 %. Les cours cotés pendant le mois de décembre sont les plus élevés qui aient jamais été enregistrés pour une action ajustée représentant une fraction du capital social équivalent à une action actuelle.

Cours de l'action Compagnie Bancaire
(moyenne mensuelle des cours, en francs) (*)



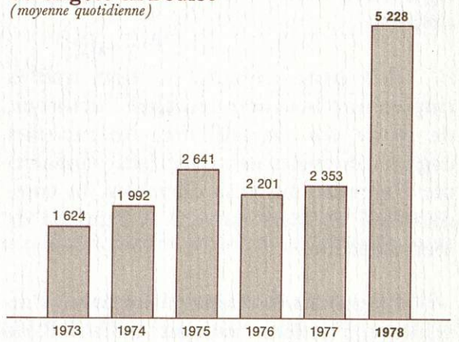
Résultat net consolidé, en francs par action

28	20	44	57	67	77

(*) Les cours et les résultats antérieurs à 1978 ont été ajustés pour tenir compte de distributions d'actions opérées gratuitement en 1973, 1975 et 1977.

Les échanges d'actions ont été très nettement plus importants qu'au cours des années précédentes.

Nombre des actions Compagnie Bancaire échangées en Bourse
(moyenne quotidienne)



Répartition du capital de la Compagnie Bancaire *(au 31 décembre 1978) (*)*

Groupe Paribas	34,5 %
Groupe Worms	8,9 %
Groupe Société Générale	6,3 %
Groupe Crédit Lyonnais	4,5 %

(*) Aucun autre actionnaire ne détient sous la forme nominative 1 % ou plus des actions de la Société.

2 - L'offre d'échange U.F.B.-Locabail

En accord avec la Compagnie Bancaire, l'Union Française de Banques a adressé en novembre 1978 une offre publique à tous les actionnaires de Locabail, en leur proposant d'échanger leurs titres contre des actions à émettre par elle-même.

Les deux sociétés développaient des actions conjointes depuis la constitution de Locabail en 1963; elles avaient également des appareils communs pour la distribution, l'instruction, la gestion et le recouvrement de leurs crédits. Leurs collèges d'actionnaires étaient toutefois restés distincts.

Il a paru souhaitable, alors que la conjoncture boursière semblait l'autoriser, de réunir sur un seul titre les capitaux engagés dans ces deux sociétés, solidaires par l'identité de leurs clientèles, la communauté de leurs moyens et l'unicité de leur direction.

Le processus retenu a été celui d'un échange d'actions assurant à l'U.F.B. le contrôle du capital de Locabail. Celle-ci conserve sa personnalité juridique et poursuivra son activité commerciale, de façon que soient maintenues toutes les facultés de concours que le crédit et le crédit-bail permettent d'offrir à la clientèle.

Le succès obtenu par l'offre de l'U.F.B. a valu à celle-ci l'apport de 97,3 % des actions de Locabail. Cet apport est devenu définitif en février 1979.

L'U.F.B. qui offrait trois de ses actions pour quatre actions Locabail présentées à l'échange a également attribué à tous ses actionnaires, anciens et nouveaux, une action gratuite pour trois. Son capital a été élevé, au terme de ces opérations, à 253 millions de francs.

La Compagnie Bancaire détenait 83 % du capital de l'U.F.B. et 57 % de celui de Locabail. Ayant échangé toutes ses actions Locabail, elle possède à présent 69 % du capital accru de l'U.F.B.

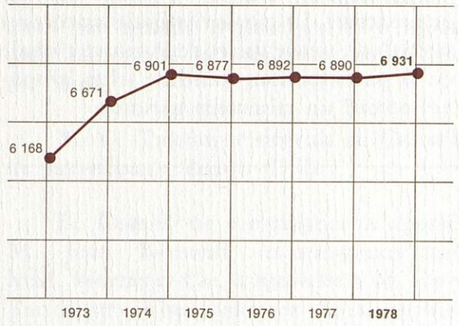
La prise de contrôle de Locabail par l'U.F.B. rend plus homogènes les structures des trois secteurs de crédit du Groupe, chacun d'eux se trouvant animé par une société chef de file : l'U.C.B. pour les crédits immobiliers, le Cetelem pour les crédits d'équipement des particuliers et l'U.F.B. pour les crédits d'équipement des professions.

Le personnel du Groupe

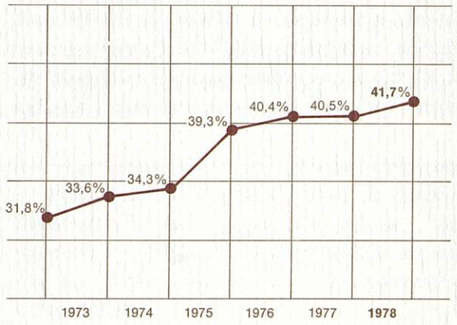
Le développement des activités du Groupe et la décentralisation de certaines fonctions de gestion ou de recouvrement des sociétés de crédit ont eu pour effet de modifier l'effectif et la répartition des collaborateurs : le nombre des emplois a augmenté de 100 dans les unités décentralisées; il a diminué de 59 dans l'ensemble des services centraux des différentes sociétés.

Ces modifications ont été atteintes par des mutations à l'intérieur du groupe et par le recrutement de 335 nouveaux collaborateurs. La préférence donnée aux mutations internes a été maintenue chaque fois qu'elle a paru compatible avec les compétences et les vœux des intéressés, afin d'assurer à tous les meilleurs chances d'un développement de carrière.

Effectifs du Groupe



Part des emplois dans les unités décentralisées



Les augmentations générales de salaires ont été conformes aux conventions professionnelles et ont compensé les effets de la hausse des prix. Elles ont été complétées par des augmentations individuelles liées à l'ancienneté ou aux promotions personnelles. Les Sociétés du Groupe ont également poursuivi leur politique d'accroissement préférentiel des rémunérations les moins élevées.

A la fin de 1978, les accords en vigueur dans le Groupe garantissaient un salaire d'embauche minimum de 33 550 francs par an. A la même date, la moitié du personnel bénéficiait d'une rémunération annuelle égale ou supérieure à 59 940 francs.

L'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion, s'appliquant à l'ensemble du Groupe, a donné lieu en 1978 à l'attribution au personnel de 33,6 millions de francs. Réserve faite des salaires plafonnés par la loi, cette attribution correspond à 7,5 % des salaires versés en 1977.

Le contrat d'intéressement, applicable aux résultats des exercices 1976, 1977 et 1978, a procuré l'an dernier au personnel une allocation immédiatement disponible de 8,40 millions de francs.

Participation des salariés du Groupe aux fruits de l'expansion

année d'attribution	*1973*	*1974*	*1975*	*1976*	*1977*	*1978*
montant :						
• en millions de francs	17,7	13,9	18,4	26,1	30,5	33,6
• en % des salaires versés pendant l'année de référence	9,6 %	6,1 %	6,2 %	7,6 %	7,7 %	7,5 %

Ce contrat, conclu dans le cadre de l'ordonnance du 7 janvier 1959, a été révisé en mars 1979. Le nouvel accord, dont l'application est subordonnée à son homologation par le Ministère du Travail, fixe le montant global de l'intéressement à 15 % du bénéfice consolidé disponible, après qu'aient été réservées sur le bénéfice consolidé total les mises en réserves indispensables au maintien de la valeur réelle des fonds propres et les sommes nécessaires à la continuité de la rémunération des actionnaires. Le montant stipulé au contrat précédent, soit le quart de la masse globale de la participation, constitue selon le nouvel accord un minimum garanti.

Le Conseil de Surveillance

La Compagnie Bancaire a été privée l'an dernier de deux amis très fidèles par le décès de M. Louis-Charles de Fouchier et celui de M. Guy Taittinger. L'un et l'autre avaient toujours porté à notre Groupe l'intérêt le plus attentif et ils ne lui avaient jamais ménagé leur appui. Leurs disparitions ont vivement affecté tous les dirigeants et les amis de la Compagnie Bancaire.

M. L.C. de Fouchier, administrateur de la société depuis sa constitution puis membre de son Conseil de surveillance, avait été nommé censeur en 1975 après qu'il eût quitté la présidence du Crédit du Nord.

M. G. Taittinger siégeait au Conseil de surveillance depuis 1973.

Le Conseil de surveillance a appelé M. Jean Barnaud, associé-gérant de MM. Worms et Cie, à succéder à M. Guy Taittinger. Vous voudrez bien ratifier cette cooptation.

Les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Jacques Brunet, Pierre Bazy et Claude Pierre-Brossolette viendront à échéance à l'issue de votre assemblée. Nous vous invitons à les renouveler pour une période de six ans.

Votre assemblée du 5 mai 1976 avait fixé les jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à 750 000 francs par exercice. Nous vous proposons d'élever cette allocation à 950 000 francs à dater du 1er janvier 1979.

La rémunération annuelle de chacun des censeurs serait, de façon parallèle, portée à 70 000 francs.

Le Conseil de surveillance a décidé le transfert du siège social dans le nouvel immeuble édifié 5, avenue Kléber, où les services de la société sont établis depuis un an. Vous serez invités à approuver cette décision.

Les comptes de la Compagnie Bancaire

La présentation des résultats et celle du bilan de la Compagnie Bancaire ont été modifiées en 1978 par l'application d'un nouveau plan comptable professionnel et par la réévaluation des immobilisations sociales.

1 - Le nouveau plan comptable

Le nouveau plan comptable que les banques sont tenues d'appliquer depuis le 1er janvier 1978 comporte le maintien à l'actif de leur bilan des crédits ou des refinancements qu'elles mobilisent par escompte ou par pension d'effets et qui étaient antérieurement recensés au hors-bilan. Corrélativement, les refinancements obtenus sont inscrits au passif. Cette disposition a provoqué une augmentation très importante du bilan de la Compagnie Bancaire, laquelle mobilise sur le marché monétaire la majeure partie des concours qu'elle consent à ses filiales : le bilan d'ouverture de l'exercice 1978, dont le total était de 6,0 milliards de francs selon les normes antérieures, a été élevé à 22,1 milliards de francs par l'application du nouveau plan comptable.

Le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits ont été réunis en un compte de résultats unique. Les rubriques de ce compte nouveau distinguent de façon explicite les sources des produits et des charges de l'exploitation bancaire.

Les changements consécutifs à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable font l'objet d'une note détaillée (cf. fascicule 2, pages 18 à 23) à laquelle sont joints des états comparatifs où les comptes des exercices antérieurs sont présentés selon la norme nouvelle (fascicule 2, pages 38 à 41).

2 - La réévaluation des immobilisations

Il a été procédé lors de l'arrêté des comptes de 1978 à la réévaluation des immobilisations prescrite par les lois de finances pour 1977 et 1978. Les méthodes et les résultats de cette opération sont détaillés dans une note annexée aux comptes de l'exercice (cf. fascicule 2, pages 25 à 29).

Les seules immobilisations dont la valeur comptable ait été modifiée sont les participations que la Compagnie Bancaire détient depuis plus de deux ans dans des sociétés de son Groupe. Ces participations ont été réévaluées à leur valeur d'actif net. Celle-ci a été appréciée en principe à la date du 31 décembre 1976, fixée par la loi comme date d'effet de la réévaluation. Toutefois, pour les sociétés du Groupe dont l'actif recèlait alors des

bénéfices potentiels importants, la valeur d'actif net retenue comme valeur réévaluée est celle qui résulte du bilan dressé à la fin de 1978, après affectation des résultats.

La valeur d'inventaire des participations réévaluées a été majorée de 777 millions de francs : 748 MF constituent un "écart de réévaluation" ayant le caractère d'une réserve réglementaire; 29 MF correspondent à la reprise d'amortissements exceptionnels effectués antérieurement par remploi de plus-values de cession. Ces amortissements sont désormais inscrits au passif du bilan parmi les comptes de réserves.

3 - Le bilan

Le bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1978 s'élève à 24 501 millions de francs. Réserve faite des effets du changement de plan comptable et de la réévaluation des immobilisations, son augmentation a été de 1 599 millions de francs au cours de l'exercice.

Les crédits consentis ou refinancés par la Compagnie Bancaire atteignaient en fin d'exercice 22 638 millions de francs. Leur progression a été de 1 574 millions de francs en 1978.

Les souscriptions, les achats et les ventes de titres ont accru le montant du portefeuille et celui des immobilisations de 17 millions de francs.

Les ressources rendues nécessaires par la progression de l'encours ont été obtenues principalement par une augmentation des concours bancaires et des emprunts négociés sur le marché monétaire de 992 millions de francs et par un accroissement net de la dette obligataire de 516 millions de francs.

4 - Les résultats

L'encours moyen des opérations de crédit de la Compagnie Bancaire a dépassé de 10,1 % son montant de l'année précédente.

Ces opérations de crédit sont généralement effectuées à taux ferme pour satisfaire aux besoins des filiales; elles comportent donc certains risques à l'égard des fluctuations des taux d'intérêt. La diminution sensible de ces taux enregistrée en 1978 a provoqué une baisse du rendement moyen des actifs de la Compagnie Bancaire supérieure à celle du coût de ses ressources : les produits et les charges d'exploitation bancaire n'ont en 1978 dépassé respectivement que de 8,1 % et de 9,3 % les montants atteints pendant l'exercice précédent.

Outre les frais généraux, dont la progression n'a pas dépassé 6,4 %, et les dotations aux provisions usuelles pour risques ou pour charges futures, les résultats de l'exercice ont supporté l'amortissement intégral des frais d'émission (20,3 millions de francs) de l'emprunt obligataire émis en mai 1978.

Le profit brut des opérations bancaires, déterminé après imputation de l'ensemble de ces charges, ressort avant toute dotation aux provisions à caractère de réserves, à 63,6 millions de francs.

Les revenus du portefeuille-titres, composés pour 59 % de dividendes soumis au régime fiscal des sociétés-mères, ont atteint 59,2 millions de francs.

Après constitution d'une provision pour impôt de 43,3 millions de francs et imputation de la contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières pour 0,5 million de francs, le résultat d'exploitation net de 1978 atteint 79,0 millions de francs.

Sur ce résultat d'exploitation ont été prélevés 13,0 millions de francs de dotations aux provisions à caractère de réserves : la provision pour éventualités diverses, constituée à partir de profits ayant supporté l'impôt, a été élevée de 72 à 84 millions de francs; la provision pour investissement a reçu une dotation nette de 1,2 million de francs et la provision forfaitaire pour risques à moyen terme a fait l'objet d'une reprise de 0,2 million de francs.

Le bénéfice net, hors plus-values, a été ainsi arrêté à 66,0 millions de francs.

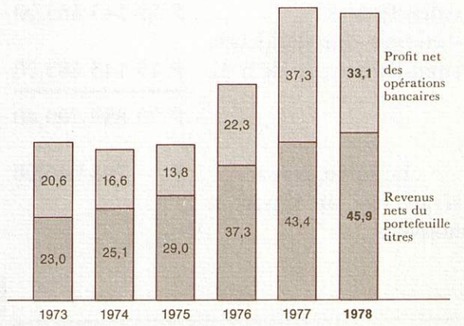
Les plus-values nettes dégagées par les cessions de titres effectuées pendant l'exercice et le solde net des variations de la provision pour dépréciation du portefeuille-titres ont donné lieu en outre à un profit net de 4,6 millions de francs.

Résultats 1978

	(en millions de francs)	*(indices base 100 en 1977)*
• Profit brut des opérations bancaires ..	63,6	*84*
• Revenus du portefeuille-titres ..	59,2	*107*
— Impôt	— 43,8	*87*
• sur le profit des opérations bancaires	— 30,0	*78*
• sur les revenus du portefeuille.	— 13,3	*113*
• contribution exceptionnelle.	— 0,5	*n.s.*
Résultat d'exploitation net	**79,0**	*98*
— Provisions à caractère de réserves	— 13,0	*83*
Bénéfice net (hors plus-values) .	**66,0**	*101*
Plus-values nettes	4,6	*n.s.*

Résultat d'exploitation net de la Compagnie Bancaire

(en millions de francs, après impôt)



5 - L'affectation du bénéfice

Le bénéfice à répartir s'élève à F 71 594 746,48:

• bénéfice net, hors plus-values	F 65 988 010,42
• plus-values disponibles	F 4 634 043,40
• report à nouveau au 1er janvier 1978	F 972 692,66
	F 71 594 746,48

Il vous est proposé de l'affecter ainsi :

• au fonds de prévoyance	F 26 000 000,00
• à la réserve provenant de provisions pour investissement libérées .	F 1 968 287,00
• à la réserve provenant de plus-values exonérées	F 256,38
• à la réserve provenant de plus-values à long terme	F 4 633 787,02
• aux actionnaires :	
- au titre du premier dividende de 5 %	F 19 143 685,00
- au titre d'un dividende complémentaire de 5 %	F 19 143 685,00
	F 70 889 700,40
Le solde, soit .... serait viré au report à nouveau.	F 705 046,08

Le dividende versé au titre de 1978, soit 10 francs par action, serait assorti d'un avoir fiscal de 5 francs représentant l'impôt déjà payé au Trésor. Il assurerait donc à chaque action un revenu global de 15 francs.

Ce revenu global avait été maintenu depuis 1966 à 12 francs par action. L'augmentation qui vous est proposée ne doit pas être interprétée comme un abandon de la politique de distribution traditionnelle de la société. Le rapport qui vous sera présenté lors de votre assemblée générale extraordinaire confirme l'adhésion du Directoire à cette politique et explicite son projet de maintenir des émissions périodiques d'actions gratuites.

Le Directoire se propose de mettre les dividendes en paiement le mercredi 2 mai.

Les perspectives

Les demandes de crédit reçues par le Groupe pour le financement du logement ou celui de l'équipement domestique se maintiennent à un niveau élevé; celles qui émanent des entreprises et ont pour objet des financements de biens d'équipement paraissent en augmentation. Aussi bien les sociétés du Groupe ont-elles conservé au premier trimestre 1979 un niveau d'activité satisfaisant.

Pour les prochains mois, la perspective d'une nouvelle progression du revenu global des ménages ainsi que l'attente d'une confirmation de la reprise des investissements des entreprises privées, que les Pouvoirs publics seraient probablement conduits à susciter si elle tardait à devenir manifeste, permettent de prévoir un nouveau développement des concours distribués par le Groupe.

Les limites que les autorités monétaires imposent à la croissance des encours de crédit seraient à nouveau contraignantes, si la situation du marché financier devait faire obstacle à la politique d'émissions obligataires que la Compagnie Bancaire poursuit très régulièrement depuis plus de dix ans et ne permettait pas au Groupe de disposer des facultés supplémentaires d'encours attachées à de nouveaux emprunts.

L'instauration du Système Monétaire Européen diminue les risques de perturbation des marchés de devises mais on peut craindre que des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en produits pétroliers n'aggravent les conséquences de la hausse du prix de l'énergie et ne menacent l'équilibre de la balance française du commerce extérieur. Ainsi risqueraient d'être remis en cause les effets bénéfiques de la baisse des taux d'intérêt enregistrée depuis un an.

Une telle situation affecterait évidemment les conditions d'activité et de refinancement des établissements de crédit. Toutefois, les garanties de durée et de prix dont ses ressources sont assorties préservent le Groupe d'un affaiblissement soudain de sa capacité bénéficiaire et autorisent à prévoir une nouvelle progression de ses résultats en 1979.

Les résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1978 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée ratifie la réévaluation des immobilisations. Elle approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1978 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1978 présenté par le Directoire.

Rappel fait :

— que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents ont été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F,

— que le montant des dividendes distribués, qui avait été de 24 503 920 F au titre des exercices 1975 et 1976, a été élevé à 30 629 896 F au titre de l'exercice 1977 par l'effet de l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour quatre anciennes décidée par le Directoire le 4 mai 1977,

l'Assemblée fixe le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 1978 à 38 287 370 F correspondant à un dividende de 10 F par action; ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 5 F, qui porte à 15 F le revenu global de chaque action.

L'Assemblée donne pouvoir au Directoire d'arrêter la date et les conditions de mise en paiement des dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation par le Conseil de surveillance de M. Jean Barnaud, nommé en remplacement de M. Guy Taittinger, décédé.

Le mandat de M. Jean Barnaud prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Jacques Brunet, Pierre Bazy et Claude Pierre-Brossolette.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1984.

Sixième résolution

L'Assemblée générale fixe les jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à 950 000 F par exercice, à partir du 1er janvier 1979.

Septième résolution

L'Assemblée générale fixe la rémunération de chacun des censeurs à 70 000 F par exercice, à partir du 1er janvier 1979.

Huitième résolution

L'Assemblée générale autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations d'un montant total d'un milliard cinq cents millions de francs, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans; elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 4 mai 1977.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil de surveillance transférant le siège social du 25, avenue Kléber au 5, avenue Kléber à Paris (16e).

Dixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

Rapport du Directoire
à l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 25 avril 1979

La Compagnie Bancaire a une politique de distribution que caractérisent :

• le versement chaque année d'un dividende par action d'un montant fixe,

• la croissance du revenu des actionnaires, en fonction de l'évolution des résultats, par émissions périodiques et attributions gratuites d'actions nouvelles libérées par incorporation de réserves au capital social.

Pendant douze ans, de 1966 à 1977, chaque action de la Compagnie Bancaire a ainsi bénéficié d'un revenu global de 12 francs par an : 8 francs de dividende net et 4 francs d'avoir fiscal représentant l'impôt déjà payé au Trésor. Durant la même période, cinq attributions gratuites d'actions nouvelles ont été opérées. Elles ont eu pour résultat une augmentation moyenne du dividende ajusté de 12,6 % par an qui a permis de corriger les effets de la dépréciation monétaire et d'accroître le revenu réel des actionnaires.

Le projet d'affectation du bénéfice de l'exercice 1978 soumis à l'Assemblée générale ordinaire comporte une augmentation du dividende unitaire de 8 à 10 francs.

Cette proposition du Directoire, arrêtée en plein accord avec le Conseil de surveillance, vise à aménager la politique que vous avez constamment ratifiée. Elle n'en annonce pas l'abandon ou le bouleversement.

Le taux de 8 % appliqué à la valeur nominale des actions de la Compagnie Bancaire était, lorsqu'il fut choisi, supérieur au taux de rendement d'une obligation. Depuis lors, les taux d'intérêt des emprunts de longue durée ont fortement augmenté et rien ne laisse présager leur retour prochain à moins de 8 %.

Le Directoire a pour ce motif jugé convenable d'ajuster la valeur nominale du dividende. Il a pour projet de conserver une politique d'attributions gratuites pour adapter le revenu total des actionnaires à l'évolution des résultats sociaux.

C'est dans cette perspective que le Directoire, ayant épuisé — à très peu près — les pouvoirs que vous lui aviez conférés en 1975, sollicite à nouveau de votre Assemblée l'autorisation d'augmenter le capital social et de l'élever en une ou plusieurs fois à un montant au plus égal à sept cents millions de francs.

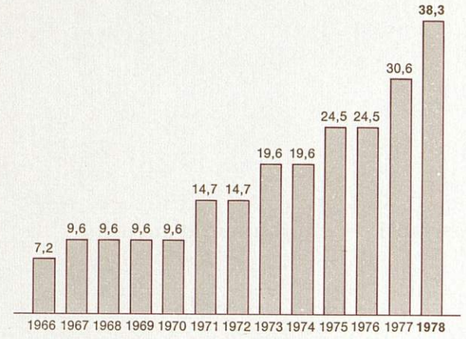
L'augmentation du capital social pourrait être obtenue notamment par des incorporations partielles de l'écart de réévaluation dégagé par la réévaluation légale des immobilisations. Cet écart constitue en effet une réserve réglementée dont la capitalisation peut être opérée en quasi-franchise d'impôt.

Le Directoire vous demande de renouveler également le pouvoir d'user de votre autorisation d'augmenter le capital pour émettre des actions à libérer par des versements en espèces. Il n'est pas dans ses intentions présentes d'utiliser ce pouvoir, les dotations aux réserves effectuées chaque année suffisant normalement à satisfaire les besoins de fonds propres de la société. Il convient néanmoins que puissent être réalisées sans délai de procédure les opérations qui apparaîtraient éventuellement

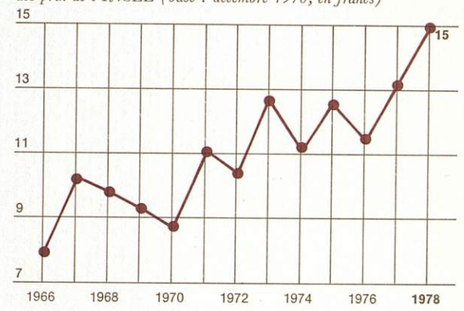
nécessaires à la poursuite du développement de la Compagnie Bancaire.

Les pouvoirs du Directoire, dont la validité serait limitée à cinq ans conformément à la loi, comporteraient en particulier celui de fixer les modalités et les dates des augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Montant des dividendes distribués
(en millions de francs)



Evolution en francs constants du revenu global des actions Compagnie Bancaire
Revenu global, avoir fiscal inclus, d'une action ajustée, après correction de l'érosion monétaire selon l'indice général des prix de l'INSEE (base : décembre 1978, en francs)



Première résolution

L'Assemblée générale donne pouvoir au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des incorporations de réserves, soit par des versements en espèces, et de l'élever à un montant au plus égal à sept cents millions de francs.

Elle donne pouvoir au Directoire de fixer les modalités et les dates de ces augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Ces pouvoirs sont conférés au Directoire pour une période de cinq ans.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

Réalisation Jacques Roch, 59 rue Quincampoix, 75004 Paris.

les comptes

2

Sommaire

Les rapports des Commissaires aux comptes	page 1
Le bilan et les comptes consolidés du Groupe	5
Les modifications des comptes sociaux	17
Le bilan et les comptes de la Compagnie Bancaire	31
Documents annexes	37

Compagnie Bancaire
1978

Les rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1978 de l'accomplissement de la mission de Commissaires aux Comptes que vous avez bien voulu nous confier.

Nos contrôles ont porté sur les comptes de votre Société et de toutes les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés. Ils ont été effectués en conformité avec les règles de révision comptable généralement admises.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation appellent de notre part les observations suivantes :

1) Les comptes de l'exercice 1978 vous sont présentés conformément aux dispositions du nouveau plan comptable des banques françaises. Les modifications essentielles en résultant font l'objet de commentaires, les comptes de l'exercice 1978 étant présentés comparativement à ceux des quatre exercices antérieurs retraités.

2) Les frais d'émission de l'emprunt obligataire 1978, d'un montant de F 20,3 millions, ont été amortis en totalité sur l'exercice; l'amortissement des frais d'émission de l'emprunt 1977 avait grevé de F 19 millions les résultats de l'exercice précédent.

3) La provision pour éventualités diverses (provision taxée) a fait l'objet d'une dotation de F 12 millions à la clôture de l'exercice, montant identique à la dotation de l'exercice précédent.

4) La provision pour réescompte complémentaire n'a fait l'objet d'aucune dotation ou reprise au titre de l'exercice 1978; la dotation de l'exercice 1977 s'était élevée à F 2,9 millions.

5) La provision forfaitaire pour risque à moyen terme a fait l'objet d'une reprise de 0,2 million au titre de l'exercice 1978; la dotation de l'exercice 1977 s'était élevée à F 0,6 million.

6) Votre Société a procédé à la réévaluation de ses immobilisations en application des dispositions de l'article 61 de la Loi de Finances pour 1977 et de l'article 69 de la Loi de Finances pour 1978.

Le rapport de votre Directoire précise les méthodes retenues; nous en avons, en détail, vérifié l'application.

Il nous paraît utile de souligner les points suivants :

a) Conformément aux recommandations de l'Association Française des Banques, il n'a pas été dégagé de valeur de fonds de commerce.

b) Il n'a pas été procédé à la réévaluation de certains actifs immobilisés pour lesquels un premier examen a fait apparaître qu'ils n'étaient pas de nature à dégager une plus-value significative; il en est ainsi notamment des matériels, mobilier et agencements d'exploitation.

c) La réévaluation a finalement porté exclusivement sur les titres de participation que la Compagnie Bancaire détient dans les Sociétés de son Groupe, l'écart de réévaluation, d'un montant de F 747,6 millions se répartissant de la façon suivante :

• U.F.B.	191,7
• Locabail	28,3
• Cetelem	200,9
• U.C.B.	172,1
• Sinvim	31,9
• Locabail-Immobilier	57,0
• Segece	1,2
• Sicar	47,9
• Cardif	6,8
• Compagnie Financière Kléber	7,9
• Foncière de la Compagnie Bancaire	0,2
• Autres Sociétés Immobilières	1,7
Total	747,6

En ce qui concerne les titres U.F.B., Cetelem, U.C.B. et Cardif, à leur valeur d'acquisition a été substituée la quote-part d'actif net qu'ils représentent au bilan au 31 décembre 1978, après réévaluation et affectation des résultats telle qu'elle est proposée à la prochaine Assemblée Générale; la valeur d'utilité retenue correspond donc à la valeur mathématique des titres au 31 décembre 1976 majorée des bénéfices mis en réserve au titre des exercices 1977 et 1978.

L'évaluation des actions Locabail a été limitée à F 202,5 par action, valeur d'apport retenue dans le cadre de l'offre publique d'échange à laquelle votre Société avait décidé, avant la clôture de l'exercice, de répondre positivement.

Pour les autres titres, à leur valeur d'acquisition a été substituée la quote-part d'actif net qu'ils représentent au bilan au 31 décembre 1976 après réévaluation.

Nous estimons que la réévaluation présentée à votre Assemblée a été réalisée avec sincérité. L'écart de réévaluation d'un montant de F 747,6 millions, sans incidence sur le résultat, apparaît en situation nette.

Le rapport de votre Directoire n'appelle aucune observation de notre part.

Compte tenu des observations précédentes, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité :

- du bilan et du compte de résultats de la Compagnie Bancaire arrêtés au 31 Décembre 1978,

- du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 Décembre 1978 du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Paris, le 20 Mars 1979

André REYDEL *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions visées à l'article 143 de la Loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu avis, au titre de l'exercice 1978, de l'autorisation suivante donnée par votre Conseil de Surveillance et entrant dans le champ d'application de l'article 143 de la Loi du 24 juillet 1966 :

Votre Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire de la Compagnie Bancaire, dont deux de ses membres, Messieurs Pierre Besse et Boris Mera sont respectivement Président et Directeur Général de l'U.F.B., à faire apport à cette Société des actions de Locabail possédées par la Compagnie Bancaire, en réponse à l'Offre Publique d'Échange adressée par l'U.F.B. à tous les actionnaires de Locabail.

Cette autorisation n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Les autres opérations effectuées avec les diverses Sociétés du Groupe et dont nous avons eu par ailleurs connaissance nous paraissent relever de l'article 144 de la Loi qui vise des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

Paris, le 20 Mars 1979

André REYDEL *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes

Le bilan et les comptes consolidés du Groupe

Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

(après répartition, en millions de francs)

Actif	*31-12-76*	*31-12-77*	*31-12-78*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire	882	1 125	**1 393**
• comptes à vue	743	665	**758**
• comptes et prêts à échéance	139	460	**635**
Concours à la clientèle	42 191	47 004	**51 747**
a) Crédits			
• immobiliers	28 046	30 810	**33 791**
• à l'équipement des entreprises	4 563	5 350	**5 881**
• à l'équipement des ménages	5 332	5 726	**6 483**
b) Crédit-bail et location			
• matériels donnés en crédit-bail	2 403	3 138	**3 452**
• immeubles donnés en crédit-bail	787	792	**793**
• immeubles donnés en location	303	355	**405**
c) Participation à des opérations de promotion immobilière	757	833	**942**
Comptes de régularisation et débiteurs divers	578	826	**999**
Titres de participation et de placement	219	314	**329**
• obligations	92	189	**200**
• actions ou parts de sociétés	127	125	**129**
Immobilisations	596	732	**843**
	44 466	**50 001**	**55 311**

Hors bilan

Passif	*31-12-76*	*31-12-77*	*31-12-78*
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire	33 072	36 129	**39 221**
• comptes à vue	7	4	**3**
• comptes et emprunts à échéance	33 065	36 125	**39 218**
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	3 705	4 103	**4 271**
• comptes à vue	243	239	**245**
• comptes et emprunts à échéance	164	235	**259**
• fonds de répartition C.F.E.C.	3 298	3 629	**3 767**
Comptes de régularisation et créditeurs divers	2 557	3 292	**4 209**
Emprunts obligataires	2 392	3 393	**4 088**
Fonds propres	2 740	3 084	**3 522**
• part des tiers dans les fonds propres des filiales	1 508	1 613	**1 778**
• part de la COMPAGNIE BANCAIRE	1 232	1 471	**1 744**
	44 466	**50 001**	**55 311**

Engagements à terme de la C.F.E.C.	13 113	14 352	**15 240**
Engagements par cautions et avals	2 696	3 222	**2 828**
Ouvertures de crédits confirmés	5 835	5 601	**5 319**

Evolutions des fonds propres et des concours à la clientèle

(en millions de francs)

	31-12-69	*31-12-70*	*31-12-71*	*31-12-72*	*31-12-73*	*31-12-74*	*31-12-75*	*31-12-76*	*31-12-77*	*31-12-78*
Fonds propres consolidés du Groupe	808	1 087	1 305	1 585	1 805	2 020	2 457	2 740	3 084	**3 522**
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	464	637	756	921	1 059	1 208	1 417	1 508	1 613	**1 778**
• Part de la Compagnie Bancaire	344	450	549	664	746	812	1 040	1 232	1 471	**1 744**
Concours à la clientèle	13 434	17 080	20 590	24 497	28 690	33 225	36 429	42 191	47 004	**51 747**

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

en milliers de francs	1976	1977
	Soldes nets	
A.1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle		
Intérêts et commissions sur les crédits :		
• immobiliers	+ 2 938 964	+ 3 454 543
• à l'équipement des entreprises	+ 620 203	+ 730 200
• à l'équipement des ménages	+ 930 691	+ 1 038 903
Intérêts des comptes de la clientèle et des bons de caisse	— 34 355	— 59 498
Loyers et amortissements des immeubles et matériels en crédit-bail :		
• immeubles	+ 104 586	+ 133 446
• matériels	+ 365 648	+ 486 837
A.2. Autres opérations ou activités courantes		
Produits des opérations de promotion immobilière	+ 92 095	+ 85 695
Produits des opérations de location simple	+ 29 573	+ 33 320
Produits techniques des opérations d'assurance	+ 8 137	+ 16 248
Produits des prestations de service	+ 98 294	+ 112 852
Produits accessoires	+ 26 269	+ 39 197
Profits et pertes divers	+ 11 809	— 5 492
A.3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires		
Intérêts et commissions versés	— 3 050 619	— 3 565 208
Intérêts et charges des emprunts obligataires	— 228 371	— 370 313
Intérêts et commissions perçus	+ 55 990	+ 59 820
Résultat des opérations commerciales	**+ 1 968 914**	**+ 2 190 550**
B. Revenus du portefeuille-titres		
Revenus des obligations	+ 4 973	+ 9 148
Revenus d'actions ou de parts de sociétés	+ 8 154	+ 7 947
Revenus du portefeuille-titres	**+ 13 127**	**+ 17 095**
C. Charges d'exploitation		
Frais généraux :		
• charges de personnel	— 601 036	— 682 682
• autres frais généraux	— 384 968	— 422 494
Dotations aux comptes d'amortissement :		
• des immobilisations d'exploitation	— 28 939	— 32 732
• des autres investissements	— 5 829	— 10 569
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	— 91 066	— 114 060
Participation et intéressement des salariés	— 37 175	— 40 885
Charges d'exploitation	**— 1 149 013**	**— 1 303 422**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT	**+ 833 028**	**+ 904 223**
Impôt sur les résultats d'exploitation et contribution exceptionnelle	— 414 049	— 443 069
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET	**+ 418 979**	**+ 461 154**
D. Résultats hors exploitation		
Mouvements des provisions sur titres	— 4 051	— 3 921
Plus et moins-values à long terme et plus-values exonérées sur cessions	+ 2 533	+ 2 101
Impôt sur les résultats hors exploitation	— 320	— 16
Résultats hors exploitation nets	**— 1 838**	**— 1 836**

en milliers de francs	1978		
	Charges	*Produits*	*Soldes*
A.1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle			
Intérêts et commissions sur les crédits :			
• immobiliers		3 855 978	
• à l'équipement des entreprises		831 395	
• à l'équipement des ménages		1 131 112	
Intérêts des comptes de la clientèle et des bons de caisse	100 471		
Loyers et amortissements des immeubles et matériels en crédit-bail :			
• immeubles	34 456	173 990	
• matériels	1 234 236	1 791 013	
A.2. Autres opérations ou activités courantes			
Produits des opérations de promotion immobilière		103 345	
Produits des opérations de location simple		37 922	
Produits techniques des opérations d'assurance		26 545	
Produits des prestations de service		130 095	
Produits accessoires		40 857	
Profits et pertes divers	26 836	20 720	
A.3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires			
Intérêts et commissions versés	3 843 112		
Intérêts et charges des emprunts obligataires	429 794		
Intérêts et commissions perçus		68 161	
Produits et charges des opérations commerciales	**5 668 905**	**8 211 133**	**+ 2 542 228**
B. Revenus du portefeuille-titres			
Revenus d'obligations		16 516	
Revenus d'actions ou de parts de sociétés		9 593	
Revenus du portefeuille-titres		**26 109**	**+ 26 109**
C. Charges d'exploitation			
Frais généraux :			
• charges de personnel	766 170		
• autres frais généraux	489 970		
Dotations aux comptes d'amortissement :			
• des immobilisations d'exploitation	43 498		
• des autres investissements	11 575		
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	133 975		
Participation et intéressement des salariés	46 260		
Charges d'exploitation	**1 491 448**		**— 1 491 448**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT			**+ 1 076 889**
Impôt sur les résultats d'exploitation et contribution exceptionnelle			— 531 934
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET			**+ 544 955**
D. Résultats hors exploitation			
Mouvements des provisions sur titres	4 760	18 185	
Plus et moins-values à long terme et plus-values exonérées sur cessions	3 916	15 024	
	8 676	33 209	+ 24 533
Impôt sur les résultats hors exploitation			— 1 242
Résultats hors exploitation nets			**+ 23 291**

Répartition des résultats consolidés du Groupe

en milliers de francs

	1976	1977	1978
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET	**418 979**	**461 154**	**544 955**
— Part des tiers associés dans les filiales	— 199 598	— 204 411	— 249 322
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	**219 381**	**256 743**	**295 633**
Résultats hors exploitation nets :	— 1 838	— 1 836	+ 23 291
• Part des tiers	+ 472	— 122	+ 2 176
• Part de la Compagnie Bancaire	— 2 310	— 1 714	+ 21 115

Evolution des résultats consolidés du Groupe

en millions de francs

	1969	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*	*1976*	*1977*	*1978*
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE :										
• brut	141	255	460	559	487	432	710	833	904	1 077
• net	77	131	234	287	255	196	366	419	461	545

Evolution des résultats consolidés de la Compagnie Bancaire

	1969	*1970*	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*	*1976*	*1977*	*1978*
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE :										
• en millions de francs	29	55	109	129	108	75	168	219	257	296
• en francs par action ajustée	**9**	**16**	**29**	**34**	**28**	**20**	**44**	**57**	**67**	**77**

Note sur les comptes consolidés

1 - Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés sont celles dont la Compagnie Bancaire assume la responsabilité et la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

La notion du Groupe n'est pas définie par des taux de participation; elle est fondée sur :
— l'unité de commandement;
— la communauté des moyens de gestion;
— la centralisation de la politique financière.

Toutes les sociétés retenues (la liste en est précisée ci-après) font l'objet d'une consolidation intégrale.

2 - Les principes comptables

a - Ajustement comptable des agios d'opérations de financement de ventes à crédit.

Cetelem et Cofica, établissements spécialisés dans les financements de ventes à crédit, comptabilisent ces opérations en inscrivant, lors de l'utilisation du crédit par le client,

— à l'actif de leur bilan, la totalité des échéances dues par le client pendant toute la durée du crédit,
— au crédit du compte d'exploitation, la totalité des agios inclus dans ces échéances.

Il est donc nécessaire, aux arrêtés de comptes annuels, de procéder à un ajustement comptable pour éliminer des produits de l'exercice les agios inclus dans les échéances postérieures à la clôture de cet exercice. Cet ajustement est inscrit par les sociétés au passif de leur bilan. Les agios non encore échus sont compris à l'actif dans les encours ou dans les débiteurs divers.

Par contre, dans le bilan consolidé, ces ajustements ont été portés en diminution des comptes d'actif, de sorte que les encours n'apparaissent plus que pour leur montant en capital.

b - Réescompte comptable.

Les opérations qui par l'escompte d'effets donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle, soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font l'objet d'un réescompte comptable calculé à des taux identiques à ceux des opérations en cause; le solde de ce réescompte est inscrit dans les comptes de régularisation.

Les loyers perçus au titre d'opérations de location ou de crédit-bail pour des périodes non entièrement écoulées font l'objet d'ajustements comptables analogues.

c - Résultats financiers des sociétés de crédit-bail.

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier, retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour Locabail, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et — intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la société, laquelle comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit cet encaissement, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

d - Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.

Certaines dotations aux provisions pour éventualités diverses, aux provisions pour investissement, aux provisions forfaitaires pour risques moyen terme sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas des risques spécifiques. Elles sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

e - Provision pour impôt.

Pour obtenir par le résultat net consolidé une image correcte du profit réalisé par le Groupe, les provisions pour impôt constituées par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt :
— sur la fraction du résultat financier de Locabail excédant le bénéfice imposable;
— sur 85 % des résultats des "Sicomi" Locabail-Immobilier et Sicar;
— de 25 % sur les sommes affectées en franchise d'impôt aux réserves spéciales "profits de construction"; les provisions ainsi créées sont annulées lorsque ces réserves, constituées depuis sept ans ou plus, sont distribuables en franchise d'impôt;
— de distribution : le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dûs par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

3 - Le bilan consolidé

a - Concours à la clientèle.

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les montants des crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des sociétés (sous réserve des dispositions mentionnées au *a)* des principes comptables) les divers éléments figurant au hors-bilan : effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir. Ces montants incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées par les mises de fonds du Groupe dans des sociétés de construction ainsi que par ses participations dans le financement de centres commerciaux dont la réalisation est contrôlée par la Segece.

b - Immobilisations.

Sont inscrites à ce poste toutes les immobilisations, et notamment les immeubles de bureaux, nécessaires à l'exercice des activités du Groupe.

c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes sociétés concernées.

d - Fonds propres.

Les fonds propres inscrits dans les comptes des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations

d'actif net dues aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les plus ou moins-values de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

4 - Le compte de résultats consolidés

A1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle

a - Intérêts et commissions sur les crédits.

D'une manière générale, cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues, les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'intérêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe.

b - Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail.

Ces loyers sont enregistrés hors-taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est également incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés par les "Sicomi" qui correspondent à la prise en charge directe, par les locataires, d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

A2. Autres opérations ou activités courantes

a - Produits des opérations de promotion immobilière.

Figurent dans cette rubrique les rémunérations des capitaux engagés : marges réalisées sur les ventes d'immeubles en promotion directe, quote-parts des résultats des sociétés de construction-vente et intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

b - Produits des opérations de location simple.

Les loyers perçus sont comptabilisés hors taxes. En sont déduits les amortissements, calculés selon le mode linéaire, aux taux habituellement pratiqués pour chacune des catégories de biens concernés.

c - Produits techniques des opérations d'assurance.

Les produits concernés sont ceux que constitue la fraction des primes perçues, dénommée "chargement", qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion.

Cette rubrique ne comprend pas les revenus financiers des opérations d'assurances : les revenus du portefeuille-titres détenu en emploi des "provisions techniques" ont été maintenus avec ceux qui proviennent des autres éléments du portefeuille-titres.

d - Produits des prestations de service.

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière, des honoraires d'études et des ventes de travaux à façon réalisés par les sociétés d'informatique.

e - Produits accessoires.

Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

f - Profits et pertes divers.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

A3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

a - Intérêts et commissions versés.

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

b - Intérêts et charges des emprunts obligataires.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont intégralement amortis pendant l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté également celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération.

c - Intérêts et commissions perçus.

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

B. Revenus du portefeuille-titres

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres et en particulier ceux de titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance. Ont seuls été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

C. Charges générales courantes d'exploitation

a - Charges de personnel.

Figurent à cette rubrique le montant :

— des appointements,
— des provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés,
— des charges sociales,
— des contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe.

Ne sont inclus ni le montant de la participation des salariés, ni celui de leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

b - Autres frais généraux.

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

c - Dotations aux comptes d'amortissement.

Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d - Participation et intéressement des salariés.

Il s'agit des sommes attribuées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice, selon l'accord conclu avec les représentants du personnel en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, ainsi que des sommes versées aux salariés au titre du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Le montant global de l'intéressement est déterminé sur les mêmes bases de calcul que celui de la participation.

D. Résultats exceptionnels ou hors exploitation

Ces résultats, qui ont une influence sur l'évolution des fonds propres du Groupe, ne ressortent pas des conditions courantes de l'exploitation.

Ils sont généralement constitués par les plus ou moins values à long terme, exonérées fiscalement ou non, réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres ou immobilisations).

5 - Les sociétés consolidées

a - Principales sociétés du Groupe.

	Participation de la Compagnie Bancaire au capital	Part d'intérêts de la Compagnie Bancaire (*)
	(en %, au 31 décembre 1978)	
Compagnie Bancaire	100	100
U.F.B. (Union Française de Banques)	82,9	82,9
Locabail (Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels)	57,1	57,2
Cetelem (Crédit à l'Equipement des Ménages)	81,5	81,6
Cofica	—	80,5
Cofibail Auto	—	89,6
U.C.B. (Union de Crédit pour le Bâtiment)	32,0	33,0
C.F.E.C. (Compagnie Française d'Épargne et de Crédit)	—	33,0
Locabail Immobilier	24,6	26,3
Sinvim (Société d'Investissements Immobiliers de France)	24,1	27,2
Sinvim-Construction	—	27,2
Segece (Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement)	74,2	82,4
Sicar (Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis)	56,3	63,8
Cardif (Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France)	62,0	67,0
Foncière de la Compagnie Bancaire	18,5	63,7

(*) voir nota page suivante

b - Autres sociétés ou organismes du Groupe.

Contribuent, tant ensemble qu'individuellement, pour moins de 1 % au résultat d'exploitation net consolidé du Groupe :
Alphanumériс-Europe, Alphanumériс-France, Carnegi, Carnegi et Cie, Capem, Cardif R.D., Cardimmo, le Chêne Vie, Compagnie Financière Kléber, Étoile-Galilée, Gestion-Service, Gestion-Service et Cie, G.S. Info., Information-Logement, Kléber-Foncier, Kléber-Investissement, Kléber-Participations, Kléber-Portefeuille, Kléber-Russie, Kléber-Valeurs, Klérim, Klérim-Habitation, Loca, Locabail-Auto, Presbourg Lapérouse, Presbourg Lapérouse et Cie, Photocomposition Services Europe, Savelme, Société Coopérative d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire, Sinvim et Cie, Société d'Informatique et de Systèmes SIS, Socappa, Sofarim, Sofarim-Habitation, Solveg, Solveg et Cie, Syntéco, Ufra-Services et Urba-Gestion.

(*) Le taux de la part d'intérêts détenue par la Compagnie Bancaire dans une Société consolidée est la somme pondérée des taux des participations au capital de cette société qui sont détenues soit directement par la Compagnie Bancaire elle-même, soit indirectement par l'intermédiaire de sociétés du Groupe entrant dans le champ de la consolidation.

Le taux d'une participation indirecte de la Compagnie Bancaire dans le capital d'une société du Groupe est la somme des produits obtenus en multipliant le taux de participation de la Compagnie Bancaire dans le capital des sociétés actionnaires par le taux de participation de celles-ci dans le capital de la société considérée.

Les parts d'intérêts détenues par la Compagnie Bancaire mesurent la fraction du bénéfice propre des sociétés concernées qui contribue au résultat consolidé.

Les modifications des comptes sociaux

Les comptes de l'exercice 1978 ne sont pas immédiatement comparables à ceux des exercices antérieurs. Les bilans et les comptes de résultats de la Compagnie Bancaire ont été modifiés par :

- l'application d'un nouveau plan comptable, d'une part;
- la réévaluation des immobilisations, d'autre part.

L'application d'un nouveau plan comptable

Les banques sont tenues depuis le 1er janvier 1978 de se conformer à un nouveau plan comptable. Celui-ci a modifié les règles d'établissement de leur bilan et unifié leurs comptes de résultats.

Le bilan

1. La modification la plus importante introduite dans la présentation du bilan de la Compagnie Bancaire concerne les opérations de refinancement : les crédits, refinancés par pensions ou escomptes d'effets, qui étaient antérieurement recensés au hors-bilan, sont maintenus à l'actif du bilan. Les refinancements correspondants sont comptabilisés au passif dans un compte nouveau des valeurs données en pension ou vendues ferme.

2. Les comptes des entreprises non bancaires admises au marché monétaire ont été scindés : ceux des établissements financiers soumis à l'obligation de constituer des réserves auprès de la Banque de France demeurent joints aux comptes de banques; ceux des établissements exemptés de cette obligation — et en particulier les comptes des organismes d'assurance ou de capitalisation — sont groupés avec les comptes de la clientèle.

3. L'enregistrement des chèques et effets remis à l'encaissement a été modifié : ces valeurs sont désormais inscrites dans un compte particulier de l'actif et ne figurent plus dans les comptes de "régularisation et divers", ou ils étaient enregistrés antérieurement.

4. La valeur des titres détenus en portefeuille inclut dorénavant les parts de capital non libérées, qui étaient recensées antérieurement au hors-bilan; les dettes correspondantes sont inscrites dans les comptes de régularisation et divers.

5. Les rubriques "Débiteurs divers" et "Créditeurs divers" ont été supprimées. Leurs éléments ont été intégrés aux "comptes de régularisation et divers", à l'actif pour la première, au passif pour la seconde.

6. La dette obligataire explicitée au passif comprend désormais les primes de remboursement, mais non plus le montant des obligations amorties et non encore remboursées, lesquelles sont enregistrées dans les "comptes de régularisation, provisions et divers".

7. Le hors-bilan distingue à présent parmi les garanties données et les garanties reçues celles dont la contrepartie a qualité d'intermédiaire financier.

Le bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1977 est présenté, pages 20 et 21, selon les anciennes et les nouvelles normes. Les écarts que fait apparaître la comparaison de ces deux états sont analysés ci-contre.

Les bilans des cinq derniers exercices, établis selon les nouvelles normes, sont résumés pages 38 et 39.

Le compte de résultats

Le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits définis en 1972 ont été réunis en un compte de résultats unique.

Les modifications apportées aux rubriques de ce compte sont sans effet sur le résultat social. Elles permettent de répartir distinctement :

- les produits et les charges de l'exploitation bancaire selon la nature des opérations (opérations de trésorerie et interbancaires d'une part, opérations avec la clientèle d'autre part);
- les dotations et les reprises aux comptes de provisions selon que ces dernières ont ou non le caractère de provisions d'exploitation;
- les plus et moins-values selon qu'elles portent sur des titres ou sur des immobilisations.

Le reclassement de certains produits accessoires dans les produits d'exploitation bancaire ou dans ceux du portefeuille-titres et le regroupement de la taxe sur les salaires dans les charges sociales n'ont affecté que de façon mineure la présentation globale des produits et des charges de la Compagnie Bancaire.

Les comptes de résultats des cinq derniers exercices, tous établis conformément à la norme nouvelle, sont résumés pages 40 et 41 dans un tableau comparatif explicitant l'évolution du résultat d'exploitation.

en millions de francs

Actif	*anciennes normes*	*nouvelles normes*	*analyse de l'écart*	
Banques, organismes et établissements financiers	478,2	1 944,5	+ Prêts à des établissements de crédit-bail :	+ 1 466,3
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 646,7	15 466,8		+ 13 820,1
			+ Effets reçus et donnés en pension (ex hors-bilan) : *+ 15 286,4*	
			— Prêts à des établissements de crédit-bail : *— 1 466,3*	
Crédits à la clientèle	2 222,1	3 007,1	+ Crédits à la clientèle mobilisés : (ex hors-bilan)	+ 785,0
Chèques et effets à l'encaissement	—	0,3		
Comptes de régularisation et divers	46,4	49,6		0
Débiteurs divers	3,5	—		
Titres de participation et de filiales	861,0	862,6	+ Partie non libérée (ex hors-bilan) :	+ 1,6
Autres postes de l'actif (inchangés)	792.4	792.4		0
	6 050,3	**22 123,3**		**– 16 073,0**

Passif				
Banques, organismes et établissements financiers	1 662,3	1 363,6	— Comptes de sociétés d'assurance classées en clientèle :	— 298,7
Valeurs données en pension ou vendues ferme	—	16 071,4		+ 16 071,4
			+ Mobilisation d'effets reçus (ex hors-bilan) : *+ 15 286,4*	
			+ Mobilisation de crédits à la clientèle (ex hors-bilan) : *+ 785,0*	
Comptes créditeurs de la clientèle	260,7	565,9		+ 305,2
			+ Comptes de sociétés d'assurance : *+ 298,7*	
			+ Fonds bloqués en dépôt *+ 6,5*	
Comptes exigibles après encaissement	—	0,3		+ 2,3
			— Fonds bloqués en dépôt : *— 6,5*	
Comptes de régularisation, provisions et divers	512,7	568,5	+ Obligations amorties et non remboursées : *+ 13,6*	
			— Primes de remboursement d'obligations : *— 6,4*	
Créditeurs divers	53,8	—	+ Titres à libérer : *+ 1,6*	
Obligations	2 721,1	2 713,9		— 7,2
			— Obligations amorties et non remboursées : *— 13,6*	
			+ Primes de remboursement d'obligations : *+ 6,4*	
Autres postes du passif (inchangés)	839,7	839,7		0
	6 050,3	**22 123,3**		**+ 16 073,0**

Bilan au 31 décembre 1977

(anciennes et nouvelles normes, avant répartition)

en millions de francs

Actif	anciennes normes	nouvelles normes
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	11,7	11,7
Banques, organismes et établissements financiers :		
- Comptes ordinaires	25,4	25,4
- Prêts et comptes à terme	452,8	1 919,1
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 646,7	15 466,8
Crédits à la clientèle :		
- Créances commerciales	—	—
- Autres crédits à court terme	1 794,7	2 251,7
- Crédits à moyen terme	421,4	749,4
- Crédits à long terme	6,0	6,0
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	645,5	645,5
Chèques et effets à l'encaissement	—	0,3
Comptes de régularisation et divers	46,4	49,6
Débiteurs divers	3,5	—
Opérations sur titres	0,1	0,1
Titres de placement	11,1	11,1
Titres de participation et de filiales	861,0	862,6
Immobilisations	124,0	124,0
	6 050,3	**22 123,3**

Hors bilan			
	Valeurs données en pension ou vendues ferme	16 071,4	—
	Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers	—	270,0
	Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers	—	1,5
	Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	78,8	78,8
	Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle	469,4	104,6
	Autres engagements en faveur de la clientèle	202,2	16,0

Passif	anciennes normes	nouvelles normes
Banques, organismes et établissements financiers :		
- Comptes ordinaires	456,1	453,6
- Emprunts et comptes à terme	1 206,2	910,0
Valeurs données en pension ou vendues ferme	—	16 071,4
Comptes créditeurs de la clientèle :		
- Sociétés, entrepreneurs individuels :		
Comptes ordinaires	123,1	63,2
Comptes à terme	38,5	38,5
- Particuliers :		
Comptes à terme	99,1	99,1
- Divers :		
Comptes ordinaires	—	68,9
Comptes à terme	—	296,2
Bons de caisse	57,0	57,0
Comptes exigibles après encaissement	—	0,3
Comptes de régularisation, provisions et divers	512,7	568,5
Créditeurs divers	53,8	—
Opérations sur titres	20,6	20,6
Obligations	2 721,1	2 713,9
Réserves	312,2	312,2
Capital	382,9	382,9
Report à nouveau	1,2	1,2
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	0,7	0,7
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	65,1	65,1
	6 050,3	**22 123,3**

Comptes de résultats 1977

(anciennes et nouvelles normes)

en millions de francs

Débit	anciennes normes (1)	nouvelles normes
Charges d'exploitation bancaire :		
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	156,4	112,4
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 450,2	1 446,6
• Commissions	—	3,8
- Charges sur opérations avec la clientèle	21,2	45,1
- Intérêts sur emprunts obligataires	262,5	266,1
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,9	17,2
Charges de personnel	13,4	14,2
Impôts et taxes	3,2	2,4
Charges générales d'exploitation :		
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	—	14,3
- Autres charges d'exploitation	20,2	5,9
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	28,9	28,9
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	6,4	6,4
sous total a)	*1 963,3*	*1 963,3*
Charges sur exercices antérieurs	5,5	—
Charges exceptionnelles	2,0	2,5
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	17,7	17,7
Participation des salariés et intéressement	3,7	3,7
Impôt sur les sociétés	50,2	50,2
total du débit	*2 042,4*	*2 037,4*
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	**0,7**	**0,7**
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	**65,1**	**65,1**
	2 108,2	*2 103,2*

(1) Compte d'exploitation générale et compte de pertes et profits regroupés.

Crédit	anciennes normes (1)	nouvelles normes
Produits d'exploitation bancaire :		
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	34,7	169,9
• Prêts contre effets publics ou privés	1 640,4	1 505,1
- Produits des opérations avec la clientèle :		
• Crédits à la clientèle	293,9	293,9
• Comptes débiteurs de la clientèle	43,4	43,5
- Produits des opérations diverses	20,6	20,7
- Produits du portefeuille-titres	55,2	55,4
Produits accessoires	7,1	6,8
sous total b)	*2 095,3*	*2 095,3*
Reprises de provisions utilisées	9,6	—
Produits sur exercices antérieurs	1,1	3,4
Produits exceptionnels	2,2	
Reprises des provisions hors exploitation	—	4,5
total du crédit	*2 108,2*	*2 103,2*
Pour mémoire :		
Résultat d'exploitation : sous total b) — sous total a) =	*132,0*	*132,0*

La réévaluation des immobilisations

Les lois de finances pour 1977 et 1978 ont imposé aux sociétés cotées en Bourse de réévaluer leurs immobilisations. Elles ont étendu cette obligation aux sociétés incluses dans le champ des comptes consolidés d'une société cotée. Les sociétés exerçant une activité réputée purement civile, telle que la location d'immeubles, ont été exclues de l'application de ces dispositions.

La réévaluation concerne tous les biens déjà immobilisés le 31 décembre 1976 et existant encore dans l'actif social à la date de la réévaluation.

Les immobilisations doivent être réévaluées en fonction de leur utilité au 31 décembre 1976. Toutefois les valeurs réévaluées des immobilisations amortissables ne doivent pas excéder les montants obtenus par application aux valeurs nettes comptables d'indices fixés par arrêté ministériel.

Les méthodes

La Compagnie Bancaire et les sociétés de son Groupe ont réévalué leurs immobilisations à la clôture de l'exercice 1978. Ces opérations ont été conduites selon des méthodes communes.

1. Immeubles d'exploitation

Les immeubles d'exploitation, qui sont la propriété du Groupe, ont été réévalués à la fin de 1975 lors des opérations d'apport et de fusion qui ont abouti à leur regroupement au sein d'une société unique, la Foncière de la Compagnie Bancaire.

La valeur d'actif net des actions de cette société, vérifiée et confirmée en 1976 à l'occasion d'une augmentation de capital, n'a pas été remise en cause. Les actions émises avant 1975 ont été réévaluées par les actionnaires à cette valeur d'actif net.

2. Matériels d'exploitation

Les matériels d'exploitation du Groupe sont constitués soit de matériels informatiques, soit de mobiliers et d'équipements divers. Leurs valeurs comptables ont été maintenues inchangées.

3. Immeubles donnés en location simple

Les immeubles du Groupe donnés en location ont été estimés par référence aux valeurs marchandes, déterminées par expertise, ou aux valeurs de rendement, obtenues par capitalisation des loyers, chacun d'eux n'étant retenu que pour la valeur la moins élevée.

Ces immeubles sont très généralement la propriété de sociétés, Sicomi ou non, n'ayant pas la faculté de réévaluer leurs propres immobilisations, mais leurs valeurs estimées ont été prises en considération dans l'appréciation des titres de ces sociétés.

4. Immeubles donnés en crédit-bail

Les immeubles donnés en crédit-bail n'ont pas été réévalués dans les bilans des Sicomi propriétaires. Dans l'appréciation des titres de ces sociétés, ces immeubles ont été retenus pour leur valeur financière réévaluée, définie comme le capital restant dû par le locataire, compte tenu des effets de l'indexation déjà acquis à l'époque (31 décembre 1976) à laquelle se réfère l'évaluation.

5. Matériels donnés en crédit-bail

Les matériels donnés en crédit-bail n'ont pas été réévalués. Auraient seuls été concernés les matériels acquis en 1975 ou antérieurement (l'indice de réévaluation applicable aux immobilisations amortissables acquises en 1976 est 1,00) et encore présents dans l'actif de la société propriétaire au 31 décembre 1978. Ces matériels déjà anciens, compte tenu de la durée moyenne d'un contrat de crédit-bail, ne sont plus "destinés à rester durablement dans l'entreprise", ce qui rend leur caractère d'immobilisation discutable. La réévaluation d'une seule catégorie de ces matériels aurait porté atteinte à l'uniformité des traitements comptables des sociétés de crédit-bail.

6. Fonds de commerce

Conformément à la recommandation de leur autorité de tutelle, fondée sur la tradition bancaire et les usages en vigueur dans les principaux pays étrangers, les sociétés du Groupe ayant le statut de banque ou d'établissement financier n'ont pas évalué le fonds de commerce engendré par leur activité, lequel ne figure pas explicitement à leur bilan.

Les autres sociétés du Groupe se sont également abstenues de réévaluer leur propre fonds de commerce, pour éviter toute modification non significative du bilan consolidé.

7. Terrains

Les terrains bâtis ont été réévalués par l'effet même de la réévaluation des immeubles auxquels ils participent.

Les terrains nus possédés par le Groupe n'ont pas la qualité d'immobilisation mais celle de valeur d'exploitation, en raison de l'activité de promotion ou du statut de marchand de biens de la société propriétaire. Ils sont donc hors du champ de la réévaluation.

8. Participations externes

Les titres de participation sont définis comme ceux dont la possession est durable, est utile à l'activité sociale et permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice des titres.

Une application rigoureuse de ces critères a écarté du champ de la réévaluation toutes les actions ou les parts émises par des sociétés n'appartenant pas au Groupe et détenues, directement ou indirectement, par la Compagnie Bancaire.

9. Participations internes

Les participations que la Compagnie Bancaire possède dans les sociétés de son Groupe constituent l'élément le plus important de ses actifs immobilisés.

Ces participations lui confèrent la responsabilité de la direction et du financement ainsi que la maîtrise de l'activité de ces sociétés. Leur réévaluation n'a pas été conduite par référence aux cours de ces sociétés, dont les plus importantes ont été introduites en bourse. Ces cours correspondent en effet à des échanges qui ne procurent à l'acheteur ni le contrôle des actifs de la société émettrice des titres qu'il acquiert, ni même généralement une participation effective à sa gestion.

Les participations de la Compagnie Bancaire concernent en majorité des banques ou des établissements de crédit, propriétaires d'actifs financiers. L'élément premier de leur évaluation est donc l'actif net

comptable de ces sociétés, déterminé sur la base d'un bilan consolidé, si ces filiales contrôlent elles-mêmes une ou plusieurs sociétés, et corrigé, s'il y a lieu, des effets de la réévaluation des immeubles ou du portefeuille-titres de ces sociétés.

Les titres des sociétés du Groupe ont donc été réévalués en principe à leurs valeurs d'actif net au 31 décembre 1976. Leur actif net a été déterminé selon les principes et les méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe (cf. note pages 11 à 16); il inclut donc les provisions à caractère de réserves constituées soit sous la forme de provisions taxées, soit par l'effet d'amortissements complémentaires.

Toutefois la valeur de certaines des participations de la Compagnie Bancaire excède sensiblement la seule quote-part de la Compagnie Bancaire dans l'actif net des sociétés en cause. Du fait de leurs contrats en cours ou de leur capacité à en initier de nouveaux, ces sociétés possèdent en effet dans leurs actifs des potentiels de bénéfices non comptabilisés.

La recherche d'une valeur de négociation de ces participations conduirait à prendre en considération l'excédent annuel du profit que chaque société retire de son activité sur le produit que procurerait le placement de ses capitaux propres dans un emploi banal, sans frais de gestion et sans risques, et à majorer l'actif net de cette société (préalablement réévalué des plus-values potentielles de son patrimoine immobilier ou de son portefeuille-titres) d'un multiple de cet excédent, lorsque la régularité et l'importance de celui-ci le rendent tout à fait significatif.

Mais en raison de la prudence qui s'impose dans toute réévaluation d'actif, les participations de la Compagnie Bancaire dans les sociétés de son Groupe, dont l'actif au 31 décembre 1976 recélait des bénéfices potentiels importants, n'ont été réévaluées au delà des valeurs d'actif net à cette date que dans la limite des profits déjà acquis et maintenus en réserves. La valeur réévaluée des titres de ces sociétés a été fixée à leur valeur d'actif net au 31 décembre 1978, après affectation des résultats. Ainsi a été évitée dans le bilan 1978 de la Compagnie Bancaire l'inscription indirecte de tout bénéfice non encore acquis, quelque élevée que soit sa probabilité.

10. Cas particulier des participations LOCABAIL et U.F.B.

La Compagnie Bancaire s'était engagée avant la clôture de l'exercice 1978 à faire apport à l'U.F.B. de la participation qu'elle détenait dans Locabail, en répondant positivement à l'offre publique d'échange adressée à tous les actionnaires de celle-ci. L'acte d'apport a été signé le 3 janvier 1979 et la valeur d'apport des actions Locabail y a été fixée à 202,50 francs, moyenne des cours cotés en Bourse pendant toute la période de validité de l'offre d'échange.

La réévaluation des actions Locabail, encore possédées par la Compagnie Bancaire le 31 décembre 1978 a été limitée à cette valeur de 202,50 francs.

Corrélativement, la valeur des actions U.F.B. détenues par la Compagnie Bancaire antérieurement au 31 décembre 1976 a été déterminée par référence aux fonds propres consolidés qui auraient été ceux de l'U.F.B. au 31 décembre 1978, si les apports d'actions Locabail réalisés au début de 1979 avaient été effectués en 1978.

11. Participations complémentaires

Certaines sociétés du Groupe détiennent des participations internes qui renforcent telle ou telle participation directe de la Compagnie Bancaire. Ces participations complémentaires ont été réévaluées sur les mêmes bases que la participation principale.

12. Comptabilisation des amortissements exceptionnels

Certaines participations de la Compagnie Bancaire avaient fait avant 1966 l'objet d'amortissements exceptionnels par remploi de plus-values de cession.

La réévaluation de ces participations a modifié la comptabilisation de ces amortissements qui étaient antérieurement déduits de la valeur des titres recensés à l'actif et qui sont désormais inscrits au passif du bilan dans les comptes de réserves.

Les résultats

La valeur d'inventaire des participations de la Compagnie Bancaire a été majorée de 776 523 889 francs, dont :

- 747 630 304 constituent un "écart de réévaluation", déterminé par référence au prix de revient de ces participations,

- 28 893 585 correspondent à la reprise d'amortissements exceptionnels effectués par remploi de plus-values.

	Nombre de titres réévalués	*Valeur unitaire réévaluée*	*Valeur d'inventaire au 31-12-76*	*Reprise d'amortissements exceptionnels*	*Écart de réévaluation*
		(en francs)	*(en milliers de francs)*		
Union Française de Banques U.F.B.	596 388	395,80*	42 661	1 666	191 723
Locabail	785 057	202,50	128 586	2 100	28 288
Cetelem	1 065 602	354,10*	161 536	14 933	200 861
Union de Crédit pour le Bâtiment U.C.B.	1 214 797	360,10*	263 323	1 971	172 154
Sinvim	295 554	224,90	26 403	8 207	31 860
Locabail-Immobilier	613 815	214,90	74 898	—	57 011
Segece	18 542	163,30	1 855	—	1 173
Sicar	394 422	241,10	47 204	—	47 891
Cardif	61 999	230,00*	7 427	—	6 832
Compagnie Financière Kléber	299 819	126,40	29 982	—	7 915
Foncière de la Compagnie Bancaire				—	167
Autres sociétés immobilières				17	1 747
Diverses sociétés				—	8
				28 894	**747 630**

(*) participation réévaluée sur la base de l'actif net au 31 décembre 1978.

Les modifications introduites par la réévaluation des immobilisations dans le bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1978 se résument ainsi :

(en milliers de francs)	*avant réévaluation*	*après réévaluation*	*écart*
Actif			
Titres de participation et de filiales	875 489	1 651 846	+ 776 357
Immobilisations	133 457	133 624	+ 167
Tous autres postes de l'actif (inchangés)	22 715 136	22 715 136	0
	23 724 082	**24 500 606**	**+ 776 524**
Passif			
Écart de réévaluation :			
- Provision réglementée	—	0	0
- Réserve réglementée	—	747 630	+ 747 630
Réserve provenant d'amortissements par remploi de plus-values	—	28 894	+ 28 894
Tous autres postes du passif (inchangés)	23 724 082	23 724 082	0
	23 724 082	**24 500 606**	**+ 776 524**

Hors-bilan (inchangé)

1. La participation de la Compagnie Bancaire dans la "Foncière de la Compagnie Bancaire", société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe, est recensée à l'actif de son bilan parmi les immobilisations et non parmi les titres de participation.

2. Les immobilisations dont la valeur comptable a été modifiée sont toutes non amortissables. L'écart de réévaluation dégagé a donc intégralement le caractère d'une réserve.

3. En l'absence des opérations d'échange et d'apport des actions Locabail en cours au 31 décembre 1978, la valeur unitaire réévaluée des actions Locabail eut été fixée à 310,50 francs et celle des actions U.F.B. à 370,30 francs; l'écart de réévaluation eut été supérieur de 69 578 milliers de francs.

4. En raison des achats opérés depuis le 31 décembre 1976, les titres réévalués ne constituent pas la totalité des participations actuellement détenues par la Compagnie Bancaire dans les sociétés de son Groupe. L'inventaire annexé au bilan précise de façon distincte le nombre et la valeur des titres réévalués ou non (cf. pages 42 et 43).

Le bilan et les comptes de la Compagnie Bancaire

Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1978

Actif		*Avant et après répartition*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux		12 762 097,20
Banques, organismes et établissements financiers :		2 481 186 905,74
- Comptes ordinaires	34 285 732,89	
- Prêts et comptes à terme	2 446 901 172,85	
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme		16 439 120 900,00
Crédits à la clientèle :		3 098 012 942,14
- Créances commerciales	—	
- Autres crédits à court terme	2 399 812 724,97	
- Crédits à moyen terme	692 200 217,17	
- Crédits à long terme	6 000 000,00	
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle		619 466 735,95
Chèques et effets à l'encaissement		455 999,30
Comptes de régularisation et divers		49 160 146,82
Opérations sur titres		3 773 781,90
Titres de placement		11 195 934,88
Titres de participation et de filiales		(a) 1 651 846 398,90
Immobilisations		(b) 133 624 267,81
		24 500 606 110,64

a) dont 747 463 785,00 provenant de la réévaluation des titres
b) dont 166 518,54 provenant de la réévaluation des titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire

Hors bilan	
	Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers
	Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers
	Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle
	Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle (c)
	Autres engagements en faveur de la clientèle

(c) Engagements contre-garantis non compris.

Passif			*Avant répartition*	*Après répartition*
Banques, organismes et établissements financiers :			1 440 836 520,61	1 440 836 520,61
- Comptes ordinaires	395 596 520,61			
- Emprunts et comptes à terme	1 045 240 000,00			
Valeurs données en pension ou vendues ferme			16 986 050 000,00	16 986 050 000,00
Comptes créditeurs de la clientèle :			549 878 471,88	549 878 471,88
- Sociétés, entrepreneurs individuels :				
Comptes ordinaires	109 979 429,82			
Comptes à terme	41 737 259,94			
- Particuliers :				
Comptes à terme	119 522 266,03			
- Divers :				
Comptes ordinaires	44 432 475,46			
Comptes à terme	234 207 040,63			
Bons de caisse			75 000 000,00	75 000 000,00
Comptes exigibles après encaissement			455 999,30	455 999,30
Comptes de régularisation, provisions et divers			636 499 636,81	674 787 006,81
Opérations sur titres			2 905 686,30	2 905 686,30
Obligations			3 230 391 280,00	3 230 391 280,00
Écart de réévaluation :			747 630 303,54	747 630 303,54
- Provision réglementée	—			
- Réserve réglementée	747 630 303,54			
Réserves :	*avant répartition*	*après répartition*	376 489 765,72	409 092 096,12
- Réserve légale	38 287 370,00	38 287 370,00		
- Fonds de prévoyance	139 000 000,00	165 000 000,00		
- Réserves provenant de :				
• plus-values exonérées	161 393 466,93	161 393 723,31		
• plus-values à long terme	3 661 554,61	8 295 341,63 (d)		
• provision pour investissements libérée	5 253 789,00	7 222 076,00		
• amortissements par remploi de plus-values	28 893 585,18	28 893 585,18		
Capital			382 873 700,00	382 873 700,00
Report à nouveau			972 692,66	705 046,08
Plus-values nettes			4 634 043,40	—
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)			65 988 010,42	—
			24 500 606 110,64	**24 500 606 110,64**

(d) dont plus-values à long terme ayant supporté l'impôt à 15 % : 2 528 641,92

.....	330 000 000,00	
.....	696 670 030,81	
.....	33 985 596,56	*Inchangé par la répartition*
.....	288 443 251,39	
.....	15 708 000,00	

Compte de résultats de l'exercice 1978

Débit

Charges d'exploitation bancaire :			2 067 399 535,79
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		1 658 578 194,13	
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	129 781 135,30		
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 525 301 840,86		
• Commissions	3 495 217,97		
- Charges sur opérations avec la clientèle		66 356 129,81	
- Intérêts sur emprunts obligataires		323 013 405,31	
- Autres charges d'exploitation bancaire		19 451 806,54	
Charges de personnel			16 705 052,72
Impôts et taxes			2 494 969,50
Charges générales d'exploitation :			19 937 933,29
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs		13 643 420,01	
- Autres charges générales d'exploitation		6 294 513,28	
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :			21 262 086,74
- des frais d'émission d'obligations		20 301 781,36	
- des frais d'augmentation de capital		86 951,22	
- des primes de remboursement		517 786,42	
- des immobilisations		355 567,74	
Créances irrécupérables non couvertes par des provisions			1 752 429,91
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions d'exploitation :			11 613 884,41
- Provisions pour créances douteuses		10 344 329,34	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres		934 845,00	
- Autres provisions d'exploitation		334 710,07	
Créances irrécupérables couvertes par des provisions			4 645 577,45
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs			1 461 652,51
Moins-values :			472 779,44
- Sur réalisations de titres de participation et de filiales		464 379,00	
- Sur réalisations d'immobilisations		8 400,44	
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation :			19 241 640,94
- Provision pour investissement		3 193 880,00	
- Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1978)		3 805 200,00	
- Provision pour éventualités diverses		12 000 000,00	
- Autres provisions hors exploitation		242 560,94	
Contribution nette aux fonds de péréquation du Groupe :			5 368 187,00
- Participation (1977)		4 416 887,00	
- Intéressement		951 300,00	
Contribution exceptionnelle à la charge des institutions financières			466 938,00
Provisions pour impôt :			43 759 264,00
- Impôt sur les sociétés		43 313 034,00	
- Impôt sur les plus-values		446 230,00	
total du débit			*(1) 2 216 581 931,70*
Plus-values nettes			**4 634 043,40**
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)			**65 988 010,42**
			2 287 203 985,52

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 557 313,36 F.

Crédit

Produits d'exploitation bancaire :			1 778 427 531,83
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires			
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers		197 835 085,06	
• Prêts contre effets publics ou privés		1 580 592 446,77	
- Produits des opérations avec la clientèle :			395 873 652,17
• Crédits à la clientèle		339 420 179,81	
• Comptes débiteurs de la clientèle		56 453 472,36	
- Produits des opérations diverses			23 448 753,65
- Produits du portefeuille-titres :			59 234 960,45
• Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères :		34 993 447,21	
- Sociétés du Groupe	34 015 312,00		
- Autres sociétés	978 135,21		
• Dividendes de Sicomi :		18 406 456,08	
- Sociétés du Groupe	18 028 456,08		
- Autres sociétés	378 000,00		
• Dividendes soumis au régime fiscal général :		5 172 572,10	
- Sociétés du Groupe	4 793 064,40		
- Autres sociétés	379 507,70		
• Autres revenus		662 485,06	
Produits accessoires			6 772 080,36
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles :			5 777 347,90
- provisions pour créances douteuses		2 618 643,97	
- provisions pour dépréciation du portefeuille-titres		1 732 908,05	
- autres provisions d'exploitation		1 425 795,88	
Reprises de provisions d'exploitation utilisées :			5 101 577,45
- Provisions pour créances douteuses		4 645 577,45	
- Autres provisions d'exploitation		456 000,00	
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs			2 678 328,80
Plus-values :			4 291 365,91
- Sur réalisations de titres de participation et de filiales		4 290 332,97	
- Sur réalisations d'immobilisations		1 032,94	
Reprises des provisions hors exploitation :			5 598 387,00
- Sur contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1977)		3 630 100,00	
- Pour investissement au titre de l'exercice 1972		1 968 287,00	
total du crédit			*2 287 203 985,52*

Documents annexes

Bilans résumés des cinq derniers exercices

(Nouvelles normes, avant répartition)

en millions de francs

Actif	*31-12-74*	*31-12-75*	*31-12-76*	*31-12-77*	*31-12-78*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	20,4	0,1	10,4	11,7	**12,7**
Banques, organismes et établissements financiers :					
- Comptes ordinaires	168,9	48,2	25,5	25,4	**34,3**
- Prêts et comptes à terme	600,3	1 424,4	1 464,3	1 919,1	**2 446,9**
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	11 205,9	12 083,7	13 394,4	15 466,8	**16 439,1**
Crédits à la clientèle :					
- Créances commerciales	—	—	—	—	—
- Autres crédits à court terme	1 213,3	1 525,2	2 474,4	2 251,7	**2 399,8**
- Crédits à moyen terme	528,0	330,4	561,3	749,4	**692,2**
- Crédits à long terme	6,0	6,0	6,0	6,0	**6,0**
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	165,7	406,6	241,5	645,5	**619,4**
Chèques et effets à l'encaissement	0,4	—	—	0,3	**0,5**
Comptes de régularisation et divers	104,1	113,3	114,7	49,6	**49,2**
Opérations sur titres	1,4	397,8	—	0,1	**3,8**
Titres de placement	32,7	4,3	4,3	11,1	**11,2**
Titres de participation et de filiales	775,3	789,1	836,2	862,6	**1 651,9**
Immobilisations	50,9	94,0	118,0	124,0	**133,6**
	14 873,3	**17 223,1**	**19 251,0**	**22 123,3**	**24 500,6**

Hors bilan					
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers	—	—	280,0	270,0	**330,0**
Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers	5,0	4,6	5,7	1,5	**696,7**
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	28,3	38,3	49,7	78,8	**34,0**
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle	140,6	51,9	48,0	104,6	**288,4**
Autres engagements en faveur de la clientèle	—	—	—	16,0	**15,7**

Opérations de réévaluation :					
Plus-values de réévaluation des titres de participation et de filiales	—	—	—	—	**747,6**

en millions de francs

Passif	*31-12-74*	*31-12-75*	*31-12-76*	*31-12-77*	*31-12-78*
Banques, organismes et établissements financiers :					
- Comptes ordinaires	57,5	85,9	83,9	453,6	**395,6**
- Emprunts et comptes à terme	1 469,3	1 282,3	1 006,7	910,0	**1 045,2**
Valeurs données en pension ou vendues ferme	11 004,4	12 610,6	14 373,2	16 071,4	**16 986,1**
Comptes créditeurs de la clientèle :					
- Sociétés, entrepreneurs individuels :					
Comptes ordinaires	62,6	71,0	98,8	63,2	**110,0**
Comptes à terme	63,8	67,2	41,0	38,5	**41,7**
- Particuliers :					
Comptes à terme	39,0	55,8	79,6	99,1	**119,5**
- Divers :					
Comptes ordinaires	19,3	72,8	14,6	68,9	**44,4**
Comptes à terme	7,6	56,3	111,2	296,2	**234,2**
Bons de caisse	—	—	10,0	57,0	**75,0**
Comptes exigibles après encaissement	0,4	—	—	0,3	**0,5**
Comptes de régularisation, provisions et divers	366,1	373,9	468,2	568,5	**636,5**
Opérations sur titres	0,5	8,3	1,4	20,6	**2,9**
Obligations	1 117,3	1 843,1	2 241,6	2 713,9	**3 230,4**
Écart de réévaluation :					
- Provision réglementée	—	—	—	—	—
- Réserve réglementée	—	—	—	—	**747,6**
Réserves	390,0	338,2	363,1	312,2	**376,5**
Capital	245,0	306,3	306,3	382,9	**382,9**
Report à nouveau	0,8	0,6	1,0	1,2	**1,0**
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	— 7,7	17,0	3,8	0,7	**4,6**
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	37,4	33,8	46,6	65,1	**66,0**
	14 873,3	**17 223,1**	**19 251,0**	**22 123,3**	**24 500,6**

Comptes de résultats résumés des cinq derniers exercices

(Nouvelles normes)

en millions de francs

Débit	1974	1975	1976	1977	1978
Charges d'exploitation bancaire :					
- Charges sur opérations interbancaires et de trésorerie :					
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	206,1	143,1	104,2	112,4	**129,8**
• Emprunts contre effets publics ou privés	999,4	1 131,6	1 307,4	1 446,6	**1 525,3**
• Commissions	2,2	2,9	3,7	3,8	**3,5**
- Charges sur opérations avec la clientèle	11,9	14,1	24,4	45,1	**66,4**
- Intérêts sur emprunts obligataires	97,3	130,0	198,6	266,1	**323,0**
- Autres charges d'exploitation bancaire	14,7	2,5	15,6	17,2	**19,5**
Charges de personnel	9,3	11,5	13,1	14,2	**16,7**
Impôts et taxes	1,1	1,7	1,9	2,4	**2,5**
Charges générales d'exploitation :					
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	3,2	3,5	5,7	14,3	**13,6**
- Autres charges générales d'exploitation	10,0	11,6	13,1	5,9	**6,3**
Dotations de l'exercice aux amortissements	0,8	32,2	17,7	28,9	**21,3**
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	29,0	0,3	6,2	6,4	**7,1**
Sous-total a)	*1 385,0*	*1 485,0*	*1 711,6*	*1 963,3*	*2 135,0*
Charges exceptionnelles	1,4	18,0	3,9	2,5	**1,9**
Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation	4,5	12,0	13,9	17,7	**19,2**
Participation des salariés et intéressement	2,3	2,4	2,5	3,7	**5,4**
Impôt sur les sociétés	23,2	18,4	29,7	50,2	**43,7**
Contribution exceptionnelle	4,8	—	0,8	—	**0,5**
total du débit	*1 421,2*	*1 535,8*	*1 762,4*	*2 037,4*	*2 205,7*
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	—	**16,9**	**3,8**	**0,7**	**4,6**
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	**29,7**	**33,8**	**46,6**	**65,1**	**66,0**
	1 450,9	*1 586,5*	*1 812,8*	*2 103,2*	*2 276,3*

en millions de francs

Crédit	1974	1975	1976	1977	1978
Produits d'exploitation bancaire :					
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	115,1	125,6	161,8	169,9	**197,8**
• Prêts contre effets publics ou privés	1 097,8	1 169,7	1 304,4	1 505,1	**1 580,6**
- Produits des opérations avec la clientèle :					
• Crédits à la clientèle	143,7	163,5	212,7	293,9	**339,4**
• Comptes débiteurs de la clientèle	24,5	27,9	46,0	43,5	**56,5**
- Produits des opérations diverses	22,2	26,9	29,2	20,7	**23,4**
- Produits du portefeuille-titres	29,3	36,0	46,8	55,4	**59,2**
Produits accessoires	4,5	5,3	5,1	6,8	**6,8**
Sous-total b)	*1 437,1*	*1 554,9*	*1 806,0*	*2 095,3*	*2 263,7*
Produits exceptionnels	9,8	28,1	3,9	3,4	**7,0**
Reprises des provisions hors exploitation	4,0	3,5	2,9	4,5	**5,6**
total du crédit	*1 450,9*	*1 586,5*	*1 812,8*	*2 103,2*	*2 276,3*
Pour mémoire :					
Résultat d'exploitation : sous-total b) - sous-total a) =	52,1	69,9	94,4	132,0	**128,7**

Titres de participation et de filiales au 31 décembre 1978

	Total des titres			Titres réévalués			Titres non réévalués		
	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire	Nombre de titres	Valeur unitaire	Valeur d'inventaire	Nombre de titres	Valeur unitaire moyenne	Valeur d'inventaire
1. - Sociétés du Groupe									
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	662 813	*82,85*	250 491 685,40	596 388	395,80	236 050 370,40	66 425	217,41	14 441 315,00
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	864 748	*57,13*	172 706 826,50	785 057	202,50	158 974 042,50	79 691	172,33	13 732 784,00
CETELEM	1 126 352	*81,49*	387 137 125,70	1 065 602	354,10	377 329 668,20	60 750	161,44	9 807 457,50
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	1 256 544	*31,95*	444 473 758,70	1 214 797	360,10	437 448 399,70	41 747	168,28	7 025 359,00
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	301 604	*24,13*	67 329 126,41	295 554	224,90	66 470 094,60	6 050	141,99	859 031,81
LOCABAIL IMMOBILIER *(SICOMI)*	613 815	*24,58*	131 908 843,50	613 815	214,90	131 908 843,50			
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	18 542	*74,17*	3 027 908,60	18 542	163,30	3 027 908,60			
SICAR *(SICOMI)*	394 422	*56,34*	95 095 144,20	394 422	241,10	95 095 144,20			
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INVESTISSEMENTS DE FRANCE "CARDIF"	61 999	*62,00*	14 259 770,00	61 999	230,00	14 259 770,00			
COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER	299 819	*99,94*	37 897 121,60	299 819	126,40	37 897 121,60			
SOLVEG ET CIE	49 975	*24,99*	1 249 375,00				49 975	25,00	1 249 375,00
SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE ET DE SYSTÈMES "SIS"	11 588	*57,94*	1 143 017,41				11 588	98,64	1 143 017,41
2 - Autres valeurs francaises									
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	*9,24*	15 000 060,00				135 136	111,00	15 000 060,00
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	40 000	*0,52*	4 000 000,00				40 000	100,00	4 000 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	*0,66*	1 050 000,00				10 000	105,00	1 050 000,00
GENERCO	1 248	*3,61*	102 500,00				1 248	82,13	102 500,00
S.A. D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION D'ISSY-LES-MOULINEAUX "SEMARI"	1 285	*22,94*	128 500,00				1 285	100,00	128 500,00
3 - Valeurs étrangères									
Diverses valeurs			4 438 182,20						4 438 182,20
4 - Sociétés immobilières									
DIVERSES S.C.I.			19 634 204,70			3 958 123,00			15 676 081,70
5 - Divers									
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			773 248,98			21 712,30			751 536,68
Valeur d'inventaire *(1)*			*(2) (3)* **1 651 846 398,90**			**1 562 441 198,60**			**89 405 200,30**

(1) non comprise la participation dans la "Foncière de la Compagnie Bancaire", société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe; cette participation est incluse dans les immobilisations pour un montant de F 86 671 276,00, dont F 166 518,54 au titre de la réévaluation.

(2) après provisions pour dépréciation de F 5 984 485,35.

(3) dont 112 475,00 restant à libérer.

Résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

nature des indications	*1974*	*1975*	*1976*	*1977*	*1978*
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	245 039 200,00	306 299 000,00	306 299 000,00	382 873 700,00	**382 873 700,00**
b) Nombre d'actions émises	2 450 392	3 062 990	3 062 990	3 828 737	**3 828 737**
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes	1 437 055 457,19	1 554 578 369,71	1 805 426 819,28	2 094 239 789,44	**2 263 630 953,23**
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	80 091 287,06	91 444 381,66	112 655 178,78	166 827 005,58	**150 534 246,27**
c) Impôt sur les bénéfices et les plus-values	28 005 001,00	18 419 409,00	30 523 719,00	50 193 425,79	**43 759 264,00**
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	37 379 373,29	33 764 328,52	46 583 846,48	65 131 215,89	**65 988 010,42**
e) Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	—7 649 606,60	16 975 062,49	3 792 233,03	726 500,59	**4 634 043,40**
f) Montant des bénéfices distribués	19 603 136,00	24 503 920,00	24 503 920,00	30 629 896,00	**38 287 370,00**
g) Dividende versé à chaque action :					
- Avoir fiscal non compris	8,00	8,00	8,00	8,00	**10,00**
- Avoir fiscal compris	12,00	12,00	12,00	12,00	**15,00**
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	13,61	19,07	21,45	30,46	**27,89**
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(2) 7,76	8,82	12,17	17,01	**17,23**
c) Dividende par action ajustée :					
- Avoir fiscal non compris	5,12	6,40	6,40	8,00	**10,00**
- Avoir fiscal compris	7,68	9,60	9,60	12,00	**15,00**
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (3)	42	39	39	39	**38**
b) Montant de la masse salariale	7 111 918,04	8 706 159,06	9 762 452,38	10 433 399,01	**12 034 725,93**
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 068 348,14	2 813 440,81	3 302 005,59	3 690 658,15	**4 670 326,79**

(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :
- en 1977 : augmentation du capital de 306 299 000 F à 382 873 700 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1977, pour quatre actions détenues.
- en 1975 : augmentation du capital de 245 039 200 F à 306 299 000 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1975, pour quatre actions détenues.

coefficients d'ajustement :
- pour 1978 et 1977 ..... coefficient 1
- pour 1976 et 1975 ..... coefficient 0,80
- pour 1974 ..... coefficient 0,64

(2) Déduction faite de la moins-value à long terme de l'exercice.

(3) Nombre de salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

Renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

Renseignements à fournir lorsque la Société a annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article 248 du décret sur les sociétés commerciales	*Valeur d'inventaire des titres détenus*	*Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)*	*Montant des cautions et avals fournis par la Société*	*Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice*
1. Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
a) Filiales françaises	979 650 425,11	6 448 105 167,44	45 193 334,21	33 643 892,71
b) Filiales étrangères	—	—	—	—
2. Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
a) dans des sociétés françaises	647 284 529,85	11 098 160 245,06	48 499 319,00	24 192 226,77
b) dans des sociétés étrangères	4 431 125,45	1 330 364,61	—	300 390,21

(1) y compris les refinancements par pension ou escompte.

Participations prises au cours de l'exercice

(Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des sociétés concernées :

NÉANT

Variations de la situation nette

(Bulletin de la Commission des Opérations de Bourse de janvier 1977)

I. Résultats de l'exercice

(total en milliers de francs et en francs par action)

		Rappel 1977	*1978*
Résultat comptable	mF	65 858 *(1)*	**70 622** *(1)*
	F	17,20	**18,44**
Variation de la situation nette (H)	mF	15 623	**12 979**
	F	4,08	**3,39**
Dividende proposé	mF	30 630	**38 287**
	F	8,00	**10,00**

II. Tableau des variations de la situation nette

		1978 *(en milliers de francs)*
A	1. Situation nette à la clôture de l'exercice 1977 avant affectations	797 413
	2. Affectations de résultats à la situation nette par l'A.G.O.	35 228
	3. Situation nette à l'ouverture de l'exercice 1978	832 641
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 1978	
	1. Variation du capital	—
	2. Variation des autres postes	—
C	**(= A3 + B)** Situation nette à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	832 641
D	Variations en cours d'exercice :	
	1. Variation du capital	—
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau *(2)*	+ 28 894
	3. Variation des "provisions" relevant de la situation nette *(3)*	+ 12 000
	4. Contreparties de réévaluation	+ 747 630
	5. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement *(3)*	+ 979
	6. Autres variations *(3)*	—
E	Situation nette au bilan de clôture de l'exercice 1978 avant A.G.O. **(= C ± D)**	1 622 144
F	**Variation totale de la situation nette au cours de l'exercice (= E — C)**	**789 503**
G	dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	776 524
H	**Variation de la situation nette au cours de l'exercice hors opérations de structure (F — G)**	**12 979**

(1) dont en 1978, plus-values : 4 634
en 1977, plus-values : 727

(2) reprise d'amortissements exceptionnels par remploi de plus-values : 28.894

(3) montant des provisions réglementées ou ayant supporté l'impôt :

	fin 1977	*fin 1978*
• *ligne D3*	*72 000*	*84 000*
• *ligne D5*	*15 059*	*16 038*
• *ligne D6*	*14 140*	*14 140*

Le développement et les résultats des principales sociétés du Groupe, qui sont résumés dans ce document annexé au rapport du Directoire, font également l'objet d'un annuaire statistique et financier détaillant leurs évolutions depuis 1970.

Cet annuaire sera adressé sans frais à toute personne qui en exprimera la demande (*).

(*) 5 avenue Kléber 75116 Paris (bureau 560), téléphone 525-25-25 (poste 45-52).

Réalisation Jacques Roch, 59 rue Quincampoix, 75004 Paris.

le groupe

3

Compagnie Bancaire
1978

Le Groupe de la Compagnie Bancaire

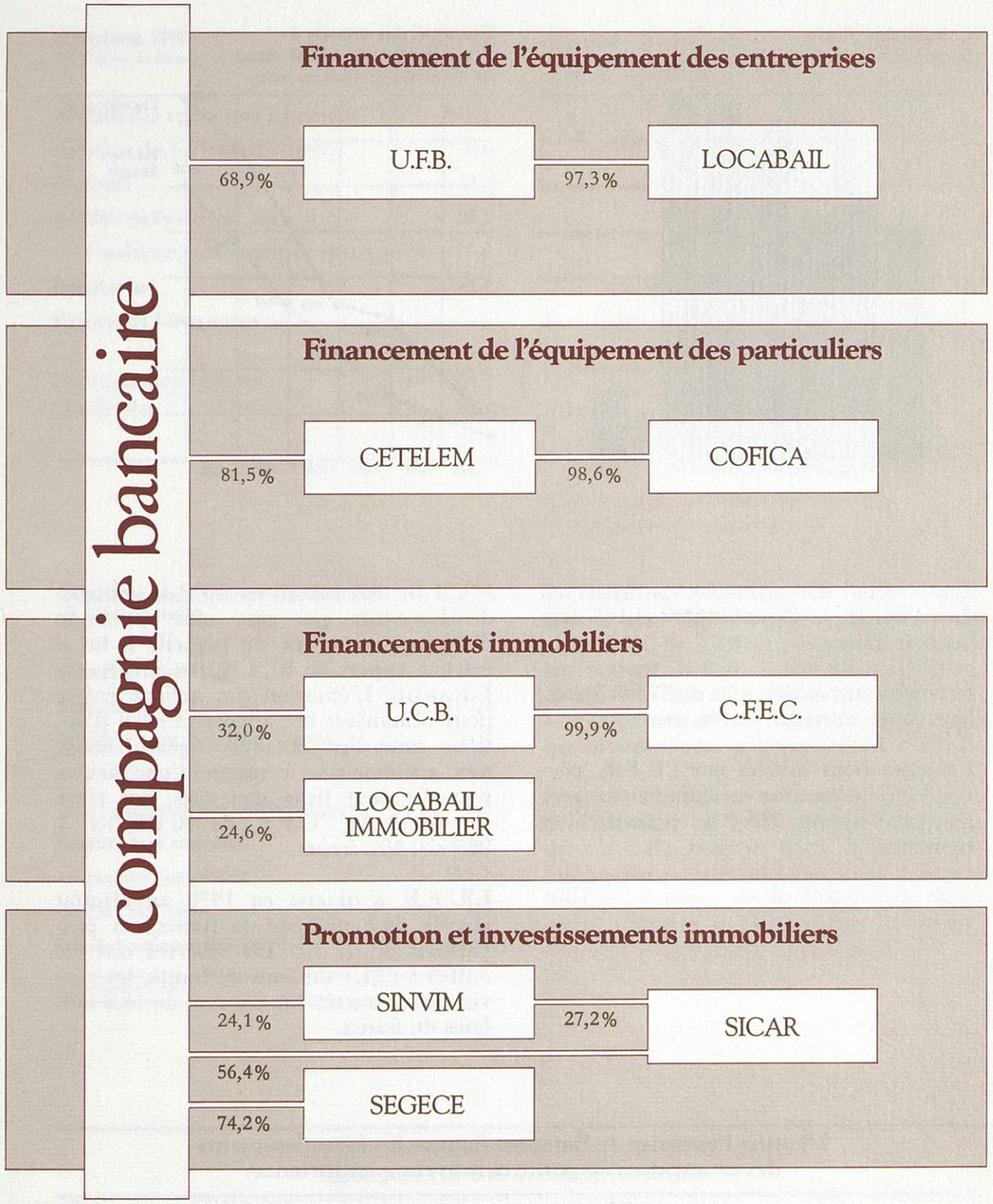
Le développement et les résultats des principales sociétés du Groupe, qui sont résumés dans ce document annexé au rapport du Directoire, font également l'objet d'un annuaire statistique et financier détaillant leurs évolutions depuis 1970.

Cet annuaire sera adressé sans frais à toute personne qui en exprimera la demande (*)

(*) 5 avenue Kléber 75116 Paris (bureau 560), téléphone 525-25-25 (poste 45-52).

Le Groupe*

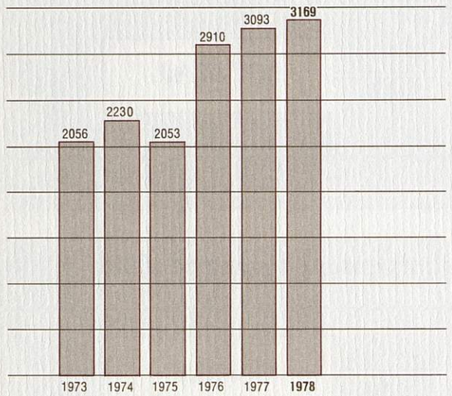
(au 31 décembre 1978)



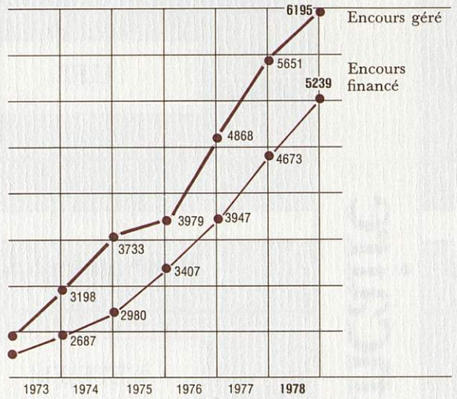
* *en supposant déjà réalisés les apports d'actions LOCABAIL consécutifs à l'offre publique d'échange de l'U.F.B.: les résultats de cette offre, qui a procuré à l'U.F.B. le contrôle de LOCABAIL, étaient connus le 31 décembre 1978. Les apports d'actions LOCABAIL présentées à l'échange sont devenus définitifs le 21 février 1979.*

Union Française de Banques

Crédits distribués
(équipement professionnel, en millions de francs)



Encours des crédits à l'équipement professionnel
(au 31 décembre, en millions de francs)



Les crédits d'équipement professionnel distribués en 1978 ont atteint 3 169 millions de francs.

Leur montant moyen a été de 57 300 francs, leur durée moyenne de 46 mois.

Les opérations initiées par l'U.F.B. peuvent être consenties conjointement avec d'autres banques; l'U.F.B. en assure alors la gestion.

L'U.F.B. s'est assuré en 1978 le contrôle de Locabail par une offre publique d'échange au terme de laquelle il lui a été fait apport de 97,3 % des actions de Locabail. L'émission des actions créées pour rémunérer cet apport et celle d'actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes, ont élevé le capital de l'U.F.B. de 80 000 000 à 253 870 600 francs.

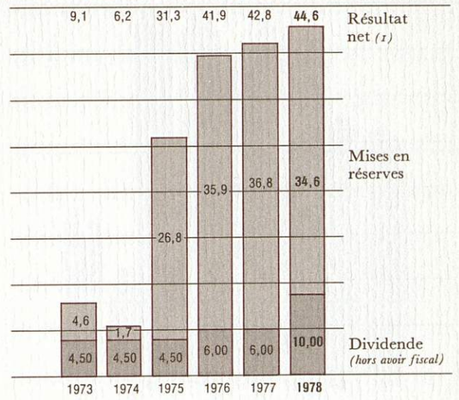
L'U.F.B. a obtenu en 1978 un résultat net de 58,1 millions de francs, en progression de 27 %. Les réserves ont été dotées de 21,7 millions de francs, les provisions à caractère de réserves de 11,0 millions de francs.

L'Union Française de Banques finance les investissements des entreprises de petite et moyenne importance.

Résultats 1978
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes		115,2
Revenus du portefeuille-titres		0,6
— *Impôt*	—	*57,7*
Résultat de l'exercice		**58,1**
— Provisions à caractère de réserves	—	11,0
Bénéfice net		**47,1**
Plus-values à long terme		—
Dotations aux réserves		21,7
Dividendes		25,4

Résultat net, consolidé à partir de 1978,* et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



* *résultat consolidé selon les principes exposés page 11 du fascicule 2.*

(1) *hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées*

Résultats consolidés 1978 de l'UFB (1)
(en millions de francs)

Résultat brut UFB		115,8
Résultat brut Locabail(2)		105,1
Résultat brut Locabail-Auto		1,2
— Dividendes internes	—	0,6
+ Ajustements de consolidation	+	8,5
Résultat brut consolidé		**230,0**
— Impôts consolidés	—	115,2
— Part des tiers	—	1,5
Résultat net consolidé du l'UFB		**113,3**

(1) *en supposant réalisés au 31 décembre 1978 les apports d'actions LOCABAIL consécutifs à l'O.P.E.*
(2) *résultat financier.*

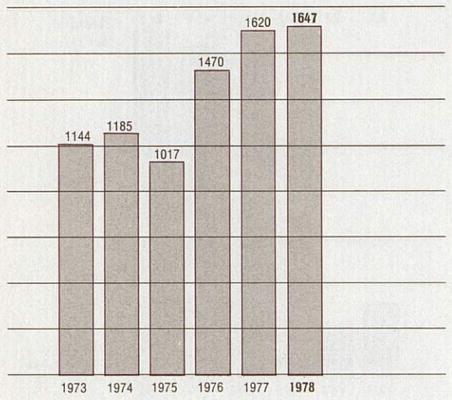
Le dividende a été élevé de 8 à 10 francs par action. Ce dividende, assorti d'un avoir fiscal de 5 francs, sera versé à toutes les actions U.F.B. : actions anciennes, actions remises aux apporteurs d'actions Locabail ou actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires de l'U.F.B.

Après la répartition proposée du bénéfice de l'exercice, les fonds propres consolidés de l'U.F.B., calculés selon les méthodes appliquées pour établir les comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire, s'élèvent à 749 millions de francs, soit 295 francs par action U.F.B.

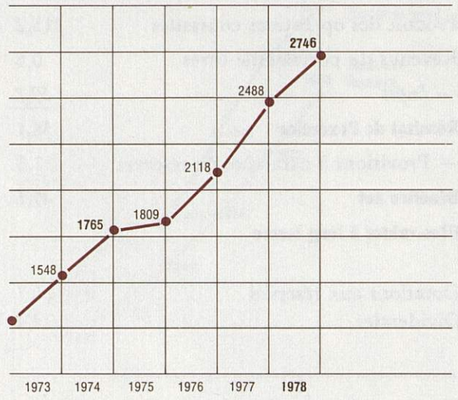
En 1978, l'UFB a réalisé 55 300 opérations de crédit. Elle gère 136 000 dossiers en cours.

LOCABAIL
et LOCABAIL-AUTO

Achats de matériels
(en millions de francs, taxes comprises)



Encours financier
(au 31 décembre, en millions de francs)



Les opérations de crédit-bail réalisées en 1978 par LOCABAIL et sa filiale LOCABAIL-AUTOMOBILE ont donné lieu à des achats de matériels d'un montant global de 1 647 millions de francs.

Le montant unitaire de ces opérations a été en moyenne de 96 000 francs, leur durée de 52 mois.

Après déduction d'amortissements « financiers », lesquels sont déterminés pour chaque opération de crédit-bail sur la base d'un rendement constant des capitaux engagés, le montant des matériels donnés en location s'élevait, fin 1978, à 2 717 millions de francs.

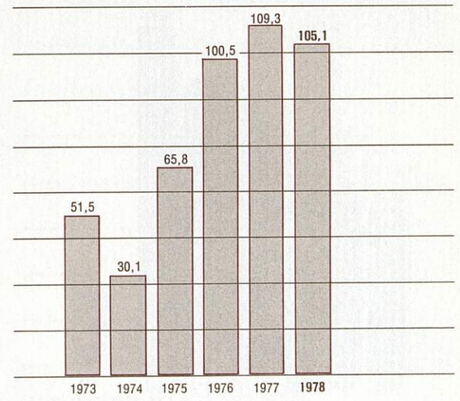
LOCABAIL finance, par des opérations de crédit-bail, les biens d'équipement des entreprises.

Résultats 1978 *(1)*
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes		104,5
Revenus du portefeuille-titres		0,6
Bénéfice financier (avant impôt)		**105,1**
— Provisions à caractère de réserves	—	0,1
— Amortissements complémentaires	—	104,3
— *Impôt*	—	*0,7*
Bénéfice net		—
Dotations aux réserves		—
Dividendes		—

(1) Locabail seule

Bénéfice financier (avant impôt) *(1)*
(en millions de francs)



(1) Locabail seule

Le bénéfice financier, déterminé après imputation de toutes les charges de l'exercice et amortissements financiers des matériels en location, a été intégralement affecté à une dotation complémentaire des comptes d'amortissement : les sociétés de crédit-bail ont la faculté d'appliquer des amortissements linéaires ou dégressifs aux biens d équipement dont elles sont propriétaires.

LOCABAIL ne distribuera donc aucun dividende au titre de 1978.

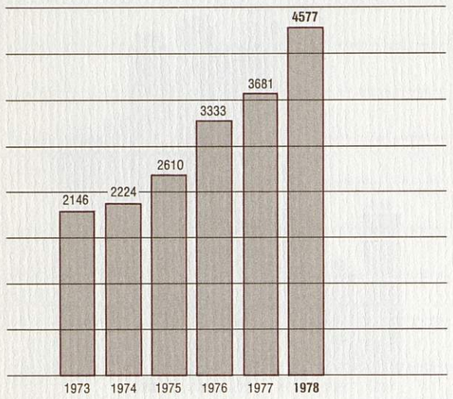
La réserve financière que LOCABAIL a constituée en franchise d impôt par le cumul des dotations complémentaires qu'elle effectue chaque année aux comptes d'amortissement a été élevée de 258 à 362 millions de francs.

Le montant des plus-values de cession à attendre de la vente des matériels en cours de location a progressé de 215 à 239 millions de francs.

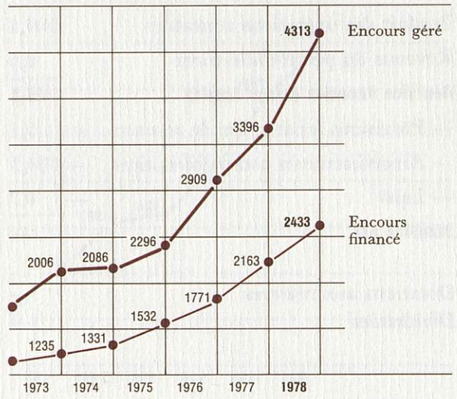
En 1978, LOCABAIL a réalisé 17 200 opérations de crédit-bail. Elle gère 64 000 dossiers en cours.

CETELEM

Prêts accordés
(en millions de francs)



Encours au 31 décembre
(en millions de francs)



Les prêts accordés en 1978 se sont élevés à 4 577 millions de francs. Leur montant moyen a été de 4 900 francs, leur durée moyenne de 15 mois.

Les crédits distribués par le CETELEM peuvent être financés par d'autres établissements bancaires ou financiers. Le Cetelem en assume toutefois la gestion et le recouvrement.

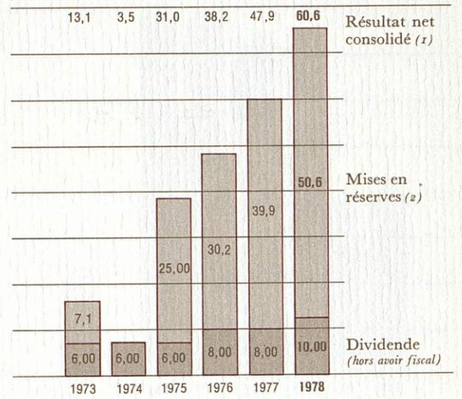
Le CETELEM, qui détenait en fin d'année 98,6 % des actions de Cofica, a obtenu en 1978 un résultat net consolidé de 83,8 millions de francs, soit 61 francs par action CETELEM.

Le CETELEM finance les équipements domestiques et familiaux.

Résultats 1978
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes		87,7
Revenus du portefeuille-titres		6,9
— *Impôt*	—	*45,4*
Résultat de l'exercice		**49,2**
— Provisions à caractère de réserves	—	10,9
Bénéfice net		**38,3**
Moins-values à long terme	—	**0,5**
Dotations aux réserves		24,0
Dividendes		13,8

Résultat net consolidé et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées
(2) dotations aux réserves et aux provisions à caractère de réserves, au Cételem, à Cofica et à Cofibail-Auto.

Résultats consolidés 1978 du CETELEM
(en millions de francs)

Résultat brut CETELEM		94,6
Résultat brut COFICA		71,7
Résultat brut COFIBAIL-AUTO (1)		25,0
— Dividendes internes	—	7,8
+ Ajustements de consolidation	+	0,8
Résultat brut consolidé		**184,3**
— Impôts	—	92,2
— Part des tiers	—	8,3
Résultat net consolidé du CETELEM		**83,8**

(1) résultat financier

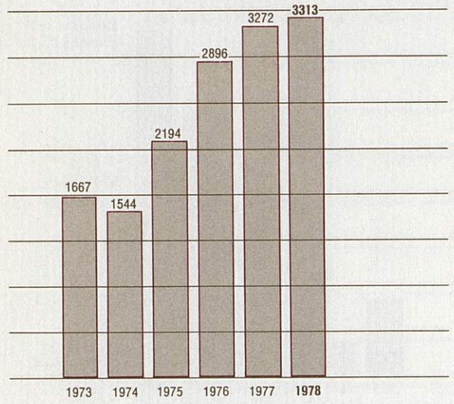
Le dividende du CETELEM a été élevé de 8 à 10 francs par action. Assorti d'un avoir fiscal de 5 francs, il procurera aux actionnaires un revenu global de 15 francs par action.

Le bilan consolidé de CETELEM, COFICA et COFIBAIL-AUTO fait apparaître que les fonds propres consolidés du CETELEM s'élevaient en fin d'exercice, après répartition des bénéfices, à 495 millions de francs, soit 358 francs par action CETELEM.

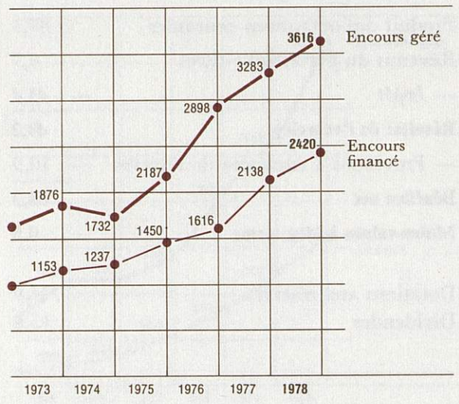
En 1978, le CETELEM et ses filiales COFICA et COFIBAIL-AUTO ont distribué 1 015 000 crédits. Ils gèrent ensemble 1 830 000 dossiers.

COFICA
et COFIBAIL-AUTO

Financements consentis
(en millions de francs)



Encours au 31 décembre
(en capital, en millions de francs)



Les financements nouveaux consentis en 1978, soit sous forme de crédits par COFICA, soit sous forme d'opérations de prêt-bail par COFIBAIL-AUTO, ont atteint 3 313 millions de francs.

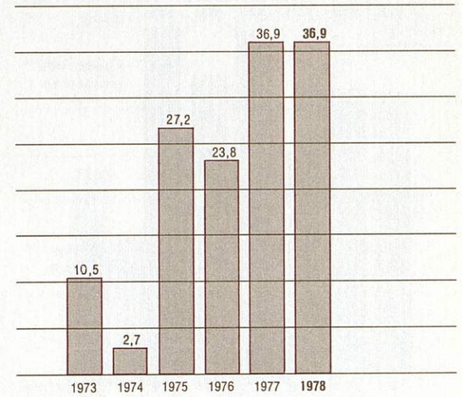
Les crédits distribués et gérés par COFICA sont, pour une partie d'entre eux, financés par d'autres établissements.

COFICA et sa filiale COFIBAIL-AUTO sont spécialisées dans le financement des véhicules automobiles.

Résultats 1978 de COFICA
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes		70,5
Revenus du portefeuille-titres		1,2
— *Impôt*	—	*34,8*
Résultat de l'exercice		**36,9**
— Provisions à caractère de réserves	—	12,0
Bénéfice net		**24,9**
Moins-values à long terme		**— 1,9**
Dotations aux réserves		23,0
Dividendes		—

Résultat net *(1) (2)*
(en millions de francs)



(1) Cofica seul
(2) y compris dotations aux provisions à caractère de réserves.

Résultats 1978 de COFIBAIL-AUTO
(en millions de francs)

Bénéfice financier (avant impôt)		**25,0**
— Provisions à caractère de réserves	—	3,1
— Amortissements complémentaires	—	16,4
— *Impôt*	—	*5,3*
Bénéfice net		**0,2**
Report à nouveau		0,2
Dividendes		—

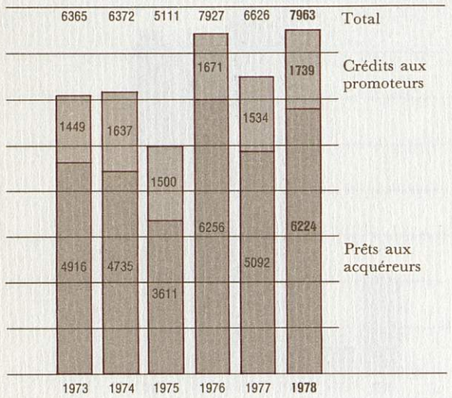
Le bénéfice réalisé par COFICA en 1978 a été affecté intégralement aux comptes de réserves, afin d'assurer à la société les fonds propres dont elle est tenue de disposer pour satisfaire à la règle du potentiel de crédit, à laquelle sont astreints les établissements finançant des ventes à tempérament.

COFIBAIL-AUTO a obtenu en 1978 un résultat d'exploitation, avant provision de l'impôt, de 25,0 millions de francs. Ce résultat, déterminé sur la base d'amortissements financiers correspondant pour chaque opération de location à un rendement constant des capitaux engagés, a permis une dotation complémentaire de 16,4 millions de francs aux comptes d'amortissement.

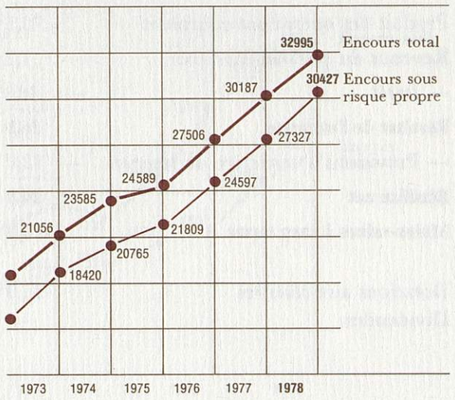
En 1978, COFICA et COFIBAIL-AUTO ont consenti 251 000 financements nouveaux. Elles gèrent 415 000 dossiers en cours.

Union de Crédit pour le Bâtiment

Prêts accordés
(en millions de francs)



Encours au 31 décembre
(en millions de francs)



L'U.C.B. a consenti en 1978 6 224 millions de francs de prêts, principalement destinés à la construction, l'acquisition ou la rénovation de logements, dont :

- 38 % pour des logements neufs,
- 33 % pour des logements anciens,
- 15 % pour des travaux,
- 5 % pour des terrains,
- 9 % pour des immeubles professionnels.

Elle a également accordé 1 739 millions de francs de crédits à des promoteurs-constructeurs.

Le montant total des crédits en cours, distribués et gérés par l'U.C.B. s'élevait, à la fin de 1978, à 32 995 millions de francs, dont :

- 30 929 pour les prêts aux acquéreurs
- 2 066 pour les crédits aux promoteurs

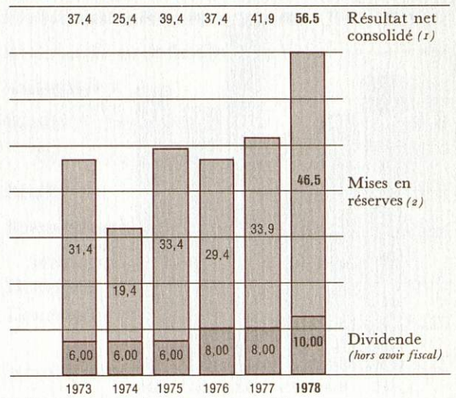
Sur ce total, 2 568 millions de francs étaient consentis aux risques d'établissements tiers en raison d'opérations partagées.

L'UCB et la CFEC financent principalement la construction, l'acquisition ou la rénovation de logements.

Résultats 1978
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	306,1
Revenus du portefeuille-titres	54,6
— *Impôt*	— *156,5*
Résultat de l'exercice	**204,2**
— Provisions à caractère de réserves	— 51,1
Bénéfice net	**153,1**
Moins-values à long terme	**— 0,6**
Dotations aux réserves	113,2
Dividendes	39,3

Résultat net consolidé et dividende par action ajustée
(sur la base d une action actuelle, en francs)



(1) hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées
(2) dotations aux réserves et aux provisions à caractère de réserves, à l'UCB et à la CFEC

Résultats consolidés 1978 de l'UCB
(en millions de francs)

Résultat brut UCB	360,7
Résultat brut CFEC	144,9
— Dividendes internes	— 50,7
Résultat brut consolidé	**454,9**
— Impôts	— 232,6
— Part des tiers	mémoire
Résultat net consolidé de l'UCB (1)	**222,3**

(1) avant imputation de 0,8 de moins-values à long terme

L'U.C.B. a obtenu en 1978, avant dotation des provisions à caractère de réserves, un résultat net de 204,2 millions de francs. Son résultat net consolidé, après intégration de la C.F.E.C., filiale à 99,9 %, a progressé de 37 % et atteint 222,3 millions de francs, soit 56 francs par action U.C.B.

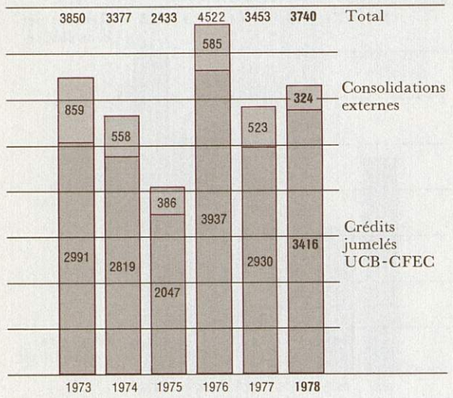
Le dividende de l'U.C.B. a été augmenté de 8 à 10 francs par action. Il est complété d'un avoir fiscal de 5 francs.

Les fonds propres consolidés de l'U.C.B. s'élèvent à 1 384 millions de francs, soit 352 francs par action U.C.B.

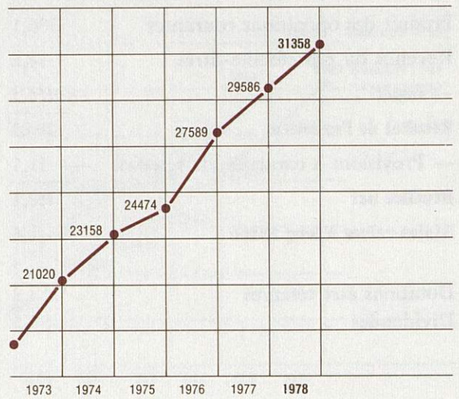
En 1978, l'UCB a distribué 78 000 prêts immobiliers.
L'UCB et la CFEC gèrent ensemble 770 000 dossiers.

Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

Contrats souscrits
(en millions de francs)



Contrats en cours
(en millions de francs)



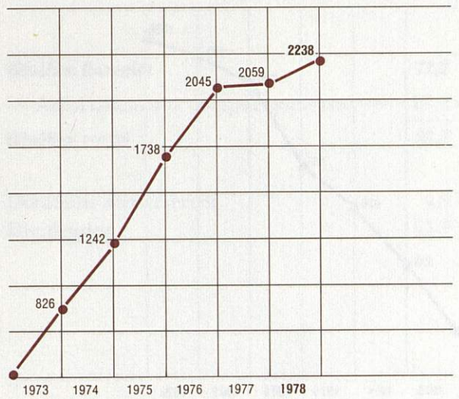
Les contrats de crédit différé de la C.F.E.C. permettent de consolider, à leur échéance, des prêts immobiliers consentis pour une durée inférieure à celle du concours souhaité par le souscripteur.

Les contrats souscrits en 1978 se sont élevés à 3 740 millions de francs et se rapportent, pour plus de 90 %, à des prêts consentis par l'U.C.B.

Le montant total des contrats en cours, avant ou après l'attribution du crédit de la C.F.E.C., a été porté en 1978 à 31 358 millions de francs.

En 1978, 42 800 nouveaux contrats de crédit différé ont été souscrits auprès de la CFEC.

Encours des prêts attribués
(débiteurs par attribution, en millions de francs)



Résultats 1978
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	144,0
Revenus du portefeuille-titres	0,9
— *Impôt*	— *76,1*
Résultat de l'exercice	**68,8**
— Provisions à caractère de réserves	— 60,5
Bénéfice net	**8,3**
Moins-values à long terme	**— 0,2**
Dotations aux réserves	8,1
Dividendes	—

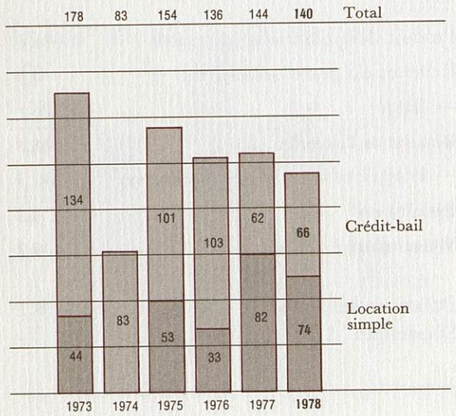
L'encours des prêts attribués après échéance du crédit consolidé par la C.F.E.C. a atteint 2 238 millions de francs.

La C.F.E.C. a obtenu en 1978 un résultat net de 68,8 millions de francs qui a été intégralement affecté aux réserves ou aux provisions à caractère de réserves.

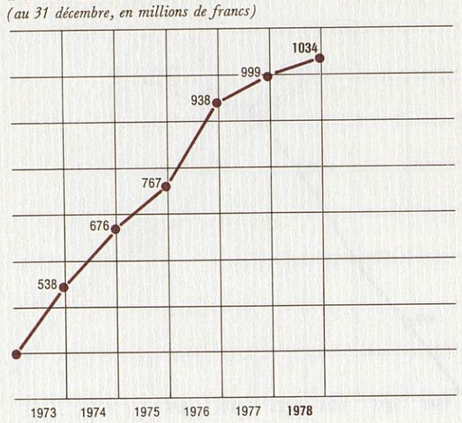
La CFEC gère 523 000 contrats en cours.

LOCABAIL IMMOBILIER

Production
(engagements nets, en millions de francs)



Immobilisations nettes d'amortissements financiers
(au 31 décembre, en millions de francs)



Locabail-Immobilier est une Sicomi ayant pour activité la location d'immeubles à usage industriel ou commercial, soit en crédit-bail, soit en location simple.

Elle a contracté 140 millions de francs d'engagements nouveaux en 1978 et le montant de ses investissements a été porté à 1 034 millions de francs, dont 776 pour les immeubles en crédit-bail et 258 pour ceux en location simple. Ces montants sont nets d'amortissements, financiers dans le premier cas, linéaires dans le second.

Le patrimoine de Locabail-Immobilier se répartit ainsi :

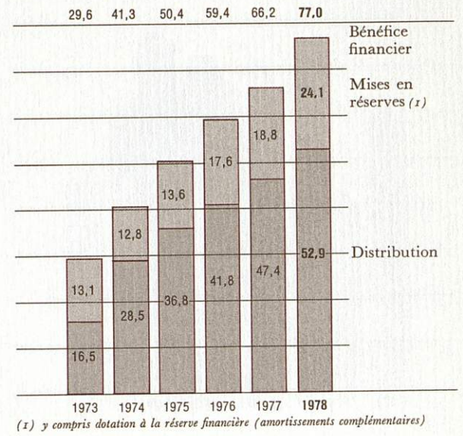
par catégorie	*crédit-bail*	*location*
• surfaces commerciales	43 %	21 %
• usines, ateliers, entrepôts	31 %	20 %
• bureaux	10 %	58 %
• divers (cliniques, cinémas, hôtels)	16 %	1 %
par région		
• région parisienne	41 %	84 %
• province	59 %	16 %

Locabail Immobilier loue, en crédit-bail ou en location simple, des immeubles industriels ou commerciaux.

Résultats 1978
(en millions de francs)

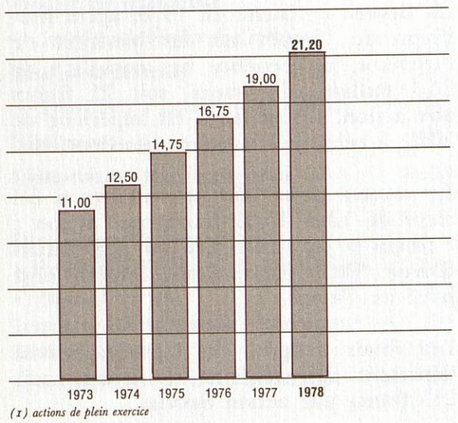
Bénéfice financier	**77,0**
— Amortissements complémentaires	— 17,2
Bénéfice social	**59,8**
Dotations aux réserves	6,9
Dividendes	52,9

Bénéfice financier et fraction distribuée
(en millions de francs)



(1) y compris dotation à la réserve financière (amortissements complémentaires)

Dividende par action (1)
(en francs)



(1) actions de plein exercice

Les comptes de 1978 aboutissent à un résultat financier de 77,0 millions de francs, supérieur de 16,2 % à celui de l'année précédente. Sur ce résultat, établi après amortissements financiers des opérations de crédit-bail, a été prélevée une dotation complémentaire aux amortissements de 17,2 millions de francs. La réserve financière constituée par ces dotations complémentaires a été ainsi élevée à 95,9 millions de francs.

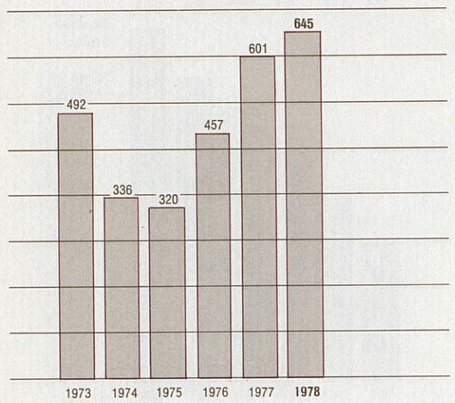
Le dividende a été augmenté de 11,6 % et fixé à 21,20 francs par action.

Son patrimoine est constitué de 285 immeubles

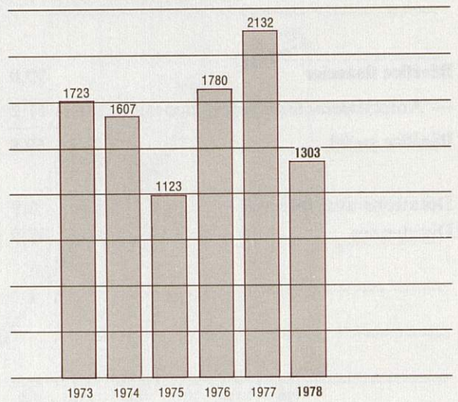
SINVIM

SINVIM CONSTRUCTION
SINVIM et Cie

Ventes
(quote-part Sinvim, en millions de francs)



Logements mis en chantier
(quote-part Sinvim, en nombre)



Les ventes réalisées en 1978 dans l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe SINVIM ont porté sur 2 341 logements et 6 250 mètres carrés de bureaux et de commerces, d'une valeur totale de 869 millions de francs.

La quote-part de la SINVIM dans ces ventes est de 1 701 logements et de 2 190 mètres carrés d'autres locaux, d'une valeur globale de 645 millions de francs.

Les mises en chantier opérées en 1978 concernent 1 526 logements, dont 1 303 pour la seule quote-part de la SINVIM.

Les prises d'affaires nouvelles ont été limitées par la faiblesse de l'offre de terrains constructibles. Evalué en quote-part, le montant de ces affaires nouvelles n'a pas dépassé 261 millions de francs.

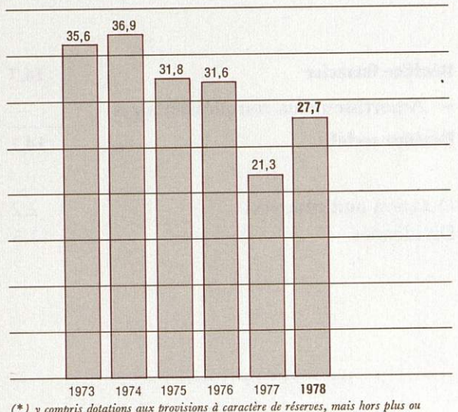
La SINVIM a obtenu en 1978, après provision de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, un bénéfice net consolidé de 26,1 millions de francs, soit 21 francs par action. Ce bénéfice est supérieur de 30 % à celui de l'exercice précédent.

Le revenu global des actionnaires a été élevé de 12 à 13,50 francs par action : 9 francs de dividende net plus 4,50 francs d'avoir fiscal représentant l'impôt déjà payé au Trésor.

Les fonds propres du Groupe SINVIM dépassent 316 millions de francs, soit 253 francs par action SINVIM.

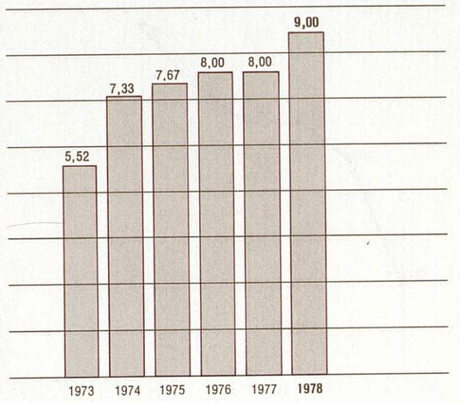
En 1978, la SINVIM a vendu dans l'ensemble de ses programmes 2 341 logements et 6 250 m² de bureaux, de commerces et d'entrepôts

Résultat net consolidé(*)
(en millions de francs)



(*) y compris dotations aux provisions à caractère de réserves, mais hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées.

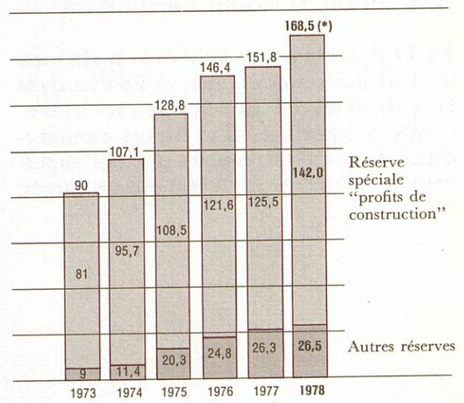
Dividende par action
(hors avoir fiscal, en francs)



Résultats 1978 du groupe SINVIM
(en millions de francs)

Produit des opérations	34,7
— *Impôt sur le bénéfice de l'exercice*	— 7,0
Résultat de l'exercice	**27,7**
— Provisions à caractère de réserves	— 0,6
Bénéfice net	**27,1**
Moins-values à long terme nettes	**— 1,0**
Dotations nettes aux réserves :	
• Réserves « Profits de Construction »	16,5
• Autres réserves	0,2
Impôt sur la distribution et précompte	— 0,1
Dividendes	11,2
Ajustement sur dividendes internes	— 1,7

Evolution des réserves
(après répartition, en millions de francs)

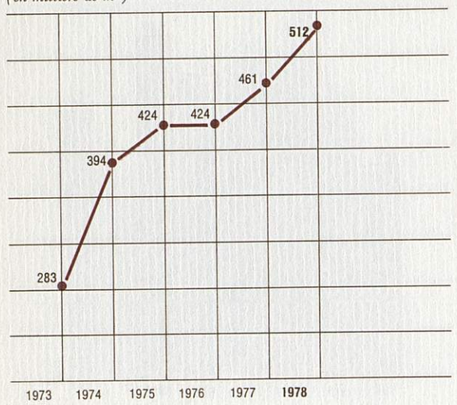


(*) compte non tenu de la réserve de réévaluation (23,5).

La quote-part de la SINVIM dans l'ensemble des opérations de promotion qu'elle a réalisée depuis 17 ans représente 33 700 logements et 162 000 m² d'autres locaux

SEGECE

Surfaces commerciales réalisées depuis l'origine
(en milliers de m²)



La Segece est une société de services dont les activités principales sont la promotion et la gestion de centres commerciaux.

En 1978, la Segece a achevé la réalisation de deux centres nouveaux, situés l'un dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'autre à Martigues. Les locaux commerciaux de ces deux centres ont des superficies de 27 000 et de 7 000 mètres carrés.

SICAR

Résultats 1978
(en millions de francs)

Bénéfice financier	**14,7**
— Amortissements complémentaires	—
Bénéfice social	**14,7**
Dotation aux réserves	2,2
Dividendes	12,5

La Sicar, seconde société du Groupe à bénéficier du statut de Sicomi, possède un patrimoine constitué principalement d'immeubles, loués en location simple, situés dans les centres commerciaux de Rungis-Belle Epine, de Créteil-Soleil et de Nantes-Beaulieu.

La Sicar a réalisé en 1978 un bénéfice de 14,7 millions de francs, en progression de 13,9 %.

Son dividende a été augmenté de 10,3 %, et fixé à 17,81 francs par action.

Réalisation Jacques Roch, 59 rue Quinecampoix, 75004 Paris.